Présentation générale et cartographie de la commune

La commune de Serra, par sa vaste étendue aux contours très disparates et fragmentés, un liseré côtier inexploitable à cause des normes de sécurité de la base de Solenzara et des contraintes imposées par le conservatoire du littoral, avec une longue mais étroite arrière plaine au delà de la nationale, avec un immense espace de mi-montagne et de montagne, dominé à 90% par le maquis, ne peut avoir une politique globale de développement, mais doit se contenter d'interventions ponctuelles autour des hameaux disséminés sur son espace.

Le territoire est composé de 3 entités géographiques :

1- La plaine : constitue la partie Est de la commune, qui s'étend de la route départementale D 545 au littoral, sur près de 5 kilomètres. Cet espace à fond plat (2 à 60 mètres d'alt.) a une vocation agricole. L'urbanisation se développe essentiellement le long de la D 545.
2- Le piémont (zone de moyenne montagne) : partie centrale du territoire dont les altitudes varient en 200 et 700 mètres d'altitude. Le village de Serra, et ses deux hameaux « Ornasu » et « Pinellu » sont implantés à 450 mètres d'altitude sur une ligne de crête surplombant la plaine orientale.
Les hameaux de « Ania » et « Murciconi » sont implantés à 480 mètres d'altitude à l'ouest, en contrebas des deux pitons rocheux de la Punta di Cervo et de Caltoja.
3- La montagne : le sud ouest est composé d'une zone montagneuse au relief accidenté, dont les altitudes varient entre 700 et 1500 mètres. Les pentes sont abruptes et très boisées, on relève quelques sommets culminant « Punta di u Faiu à 1568 mètres d'alt. Cette zone est comprise dans le Parc Naturel Régional de Corse.

Région :	**Corse**
Département :	**HAUTE-CORSE**
Arrondissement :	**Corte**
Canton :	**Fiumorbo Castellu**
Code postal :	**20243**
Code INSEE :	**2B277**
Population	**368**
Altitude village	**450m**
Altitude minimale	**0 m**
Altitude maximale	**1568 m**
Surface	**4320 ha**

Tél. mairie : 04.95.56.71.09/ 04.95.59.88.28

Risques Naturels

Risque 1 : Inondation

Risque 2 : Feu de forêt

Risque 3 : Neige/Verglas

Risque 4 : Tempête

Risque 5 : Canicule

Risque 6 : Sismique

Risque technologique

Risque 7 : Transport de Matières Dangereuses (TMD)

Risques identifiés : 7

Cartographie du territoire communal

PARTIE I : LES RISQUES DE LA COMMUNE

I.1. Risque inondation

DESCRIPTION :

Une inondation est une submersion par l'eau d'une zone qui n'est habituellement pas submergée. Il s'agit d'un phénomène naturel. Les inondations sont provoquées en majeure partie par de fortes précipitations longues et/ou intenses.

Une inondation peut se présenter dans les cas de figures suivants :

- Par débordement direct : La rivière déborde de son lit mineur de manière plus ou moins rapide (son débit augmente et devient parfois torrentiel)
- Par débordement indirect : Une remontée des eaux des nappes phréatiques et des réseaux d'assainissement provoque l'inondation
- Par accumulation des eaux pluviales
- Par ruissellement en secteur urbain

Une inondation est susceptible de provoquer :

- Des déplacements de population
- Des problèmes d'eau potable dans la commune
- Des destructions de biens
- De l'érosion au niveau des berges causant des dégâts plus ou moins importants
- Des perturbations des réseaux de transport
- Des nuisances pour l'environnement

La commune de Serra-di-Fiumorbo est parcourue par un cours d'eau majeur : l'Abatesco. Il délimite les communes de Serra-di-Fiumorbo (au Sud) et de Prunelli-di-Fiumorbo (au Nord). Ce fleuve compte quelques affluents sur le territoire de la commune, dont les ruisseaux d'Aglia, de Carpiniccia et de Baccino qui ne présentent eux pas de risque de débordement. C'est un cours d'eau sujet aux débordements directs qui induisent un risque d'inondation, qui sont cartographiées ci-après dans le PPRi de la commune. On y voit que le risque inondation est présent majoritairement sur la partie Est littorale de la commune, notamment au niveau du tronçon de la RT10 traversant la commune, menaçant le garage se trouvant en bord de route. Plus on s'éloigne de l'embouchure, plus la superficie de territoire menacée diminue et tend à se rapprocher du lit mineur de l'Abatesco.

Alerte

- Effectuer une alerte à l'aide d'un véhicule équipé d'un mégaphone.
- Météo France et écouter les alertes radios

Conduite à tenir par la population

Avant :
- Mettre au sec les meubles, objets, matières et produits
- Couper l'électricité
- Obturer les entrées d'eau : portes, soupiraux, évents
- Garer les véhicules
- Faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires.

Pendant :
- Prévoir les moyens d'évacuation.
- S'informer de la montée des eaux par radio ou auprès de la mairie.
- Aller sur les points hauts préalablement repérés (étages des maisons, collines).
- N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre ou si vous êtes forcés par la crue.
- Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture) : lors des inondations du Sud-Est des dix dernières années, plus du tiers des victimes étaient des automobilistes surpris par la crue.

Après
- Aérer
- Désinfecter à l'eau de javel
- Chauffer dès que possible

CARTOGRAPHIE DU RISQUE INONDATION :

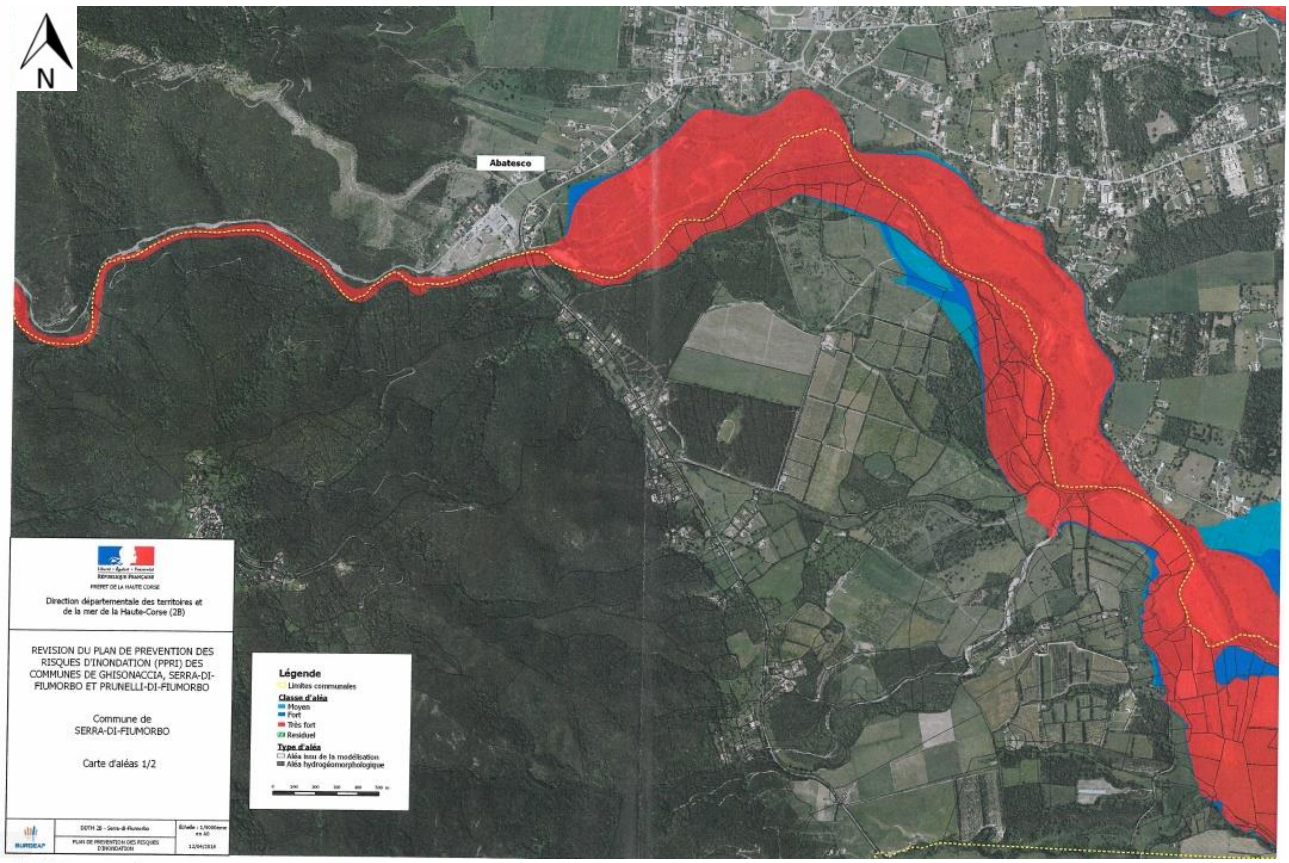

Légende

Limites communales

Classe d'aléa

- Moyen
- Fort
- Très fort
- Residuel

Type d'aléa

- Aléa issu de la modélisation
- Aléa hydrogéomorphologique

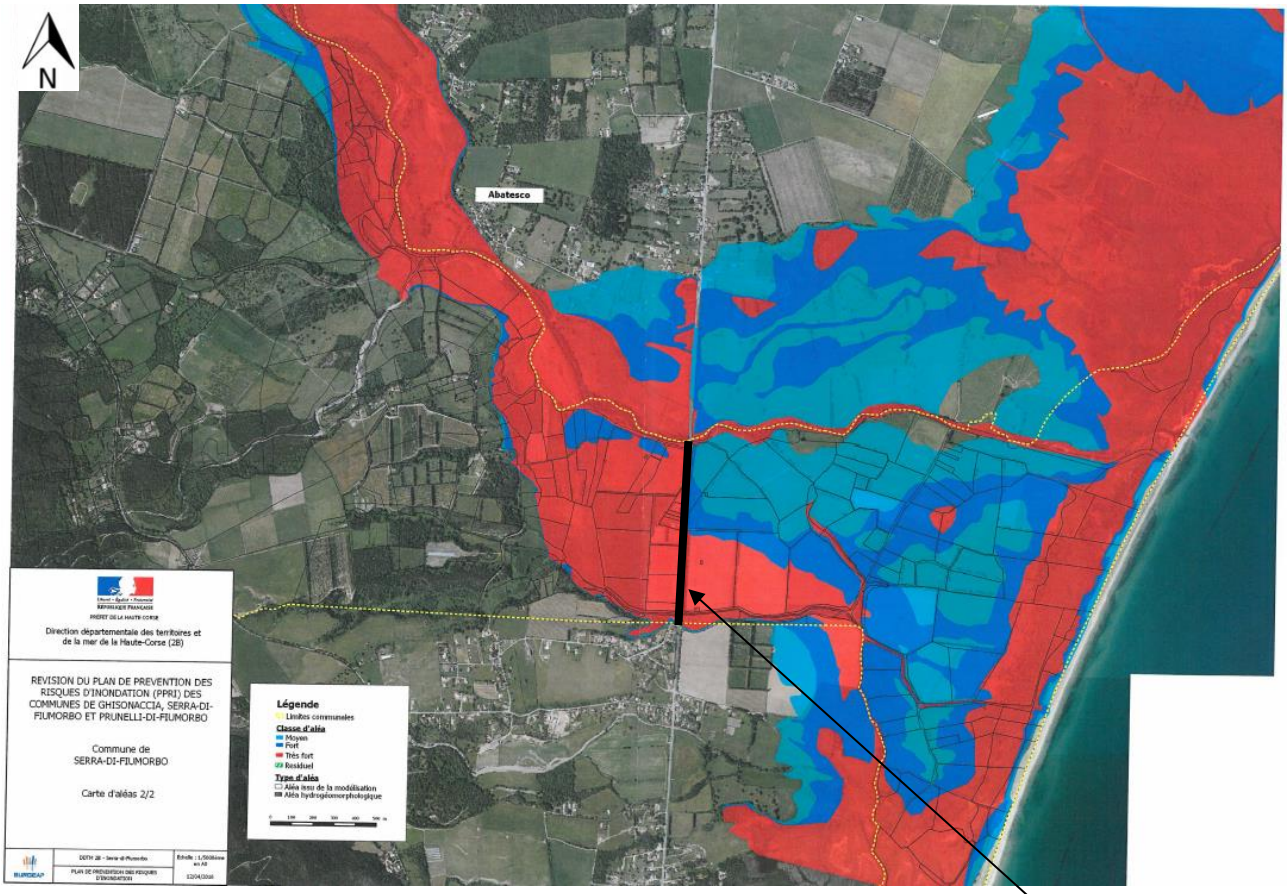

Tronçon de la RT10

HISTORIQUE :

Type de catastrophe	Début le	Fin le
Inondations et coulées de boue	01/09/1989	02/09/1989
Inondations et coulées de boue	31/10/1993	02/11/1993
Inondations et coulées de boue	04/11/1994	06/11/1994
Inondations et coulées de boue	14/09/2006	14/09/2006

CARTOGRAPHIE DES AFFLUENTS :

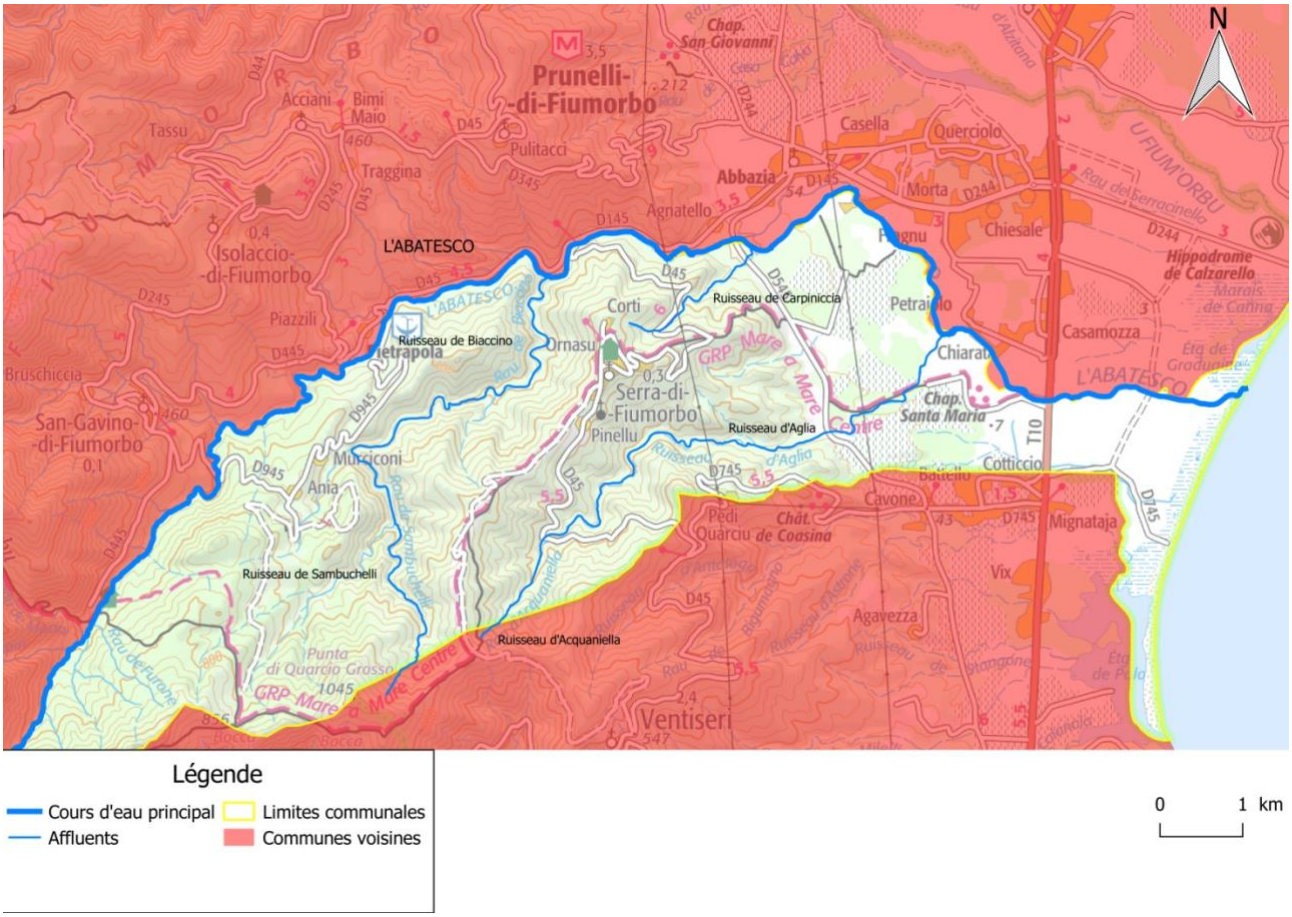

CARTOGRAPHIE DES VULNERABILITES

Le PPRi de la commune de Serra-di-Fiumorbo prévoit la cartographie des vulnérabilités ci-contre. La RT10 (ex RN198) présente une forte vulnérabilité ainsi que deux habitations au Nord, le long de l'Abatesco. De plus, 5 bâtiments (deux au Nord de la commune le long de l'Abatesco, deux aux lieux dits « Santa Maria » et « Asprivu » et le dernier en bordure de la RT 10 au niveau du garage) présentent une vulnérabilité moyenne en plus de certaines routes secondaires et de la D745 menant à la « plage aux vaches » au Sud-Est de la commune. Les parties Village (Ornasu et Pinellu) et « Ania – Murciconi » ne présentent eux aucune vulnérabilité particulière concernant le risque inondation.

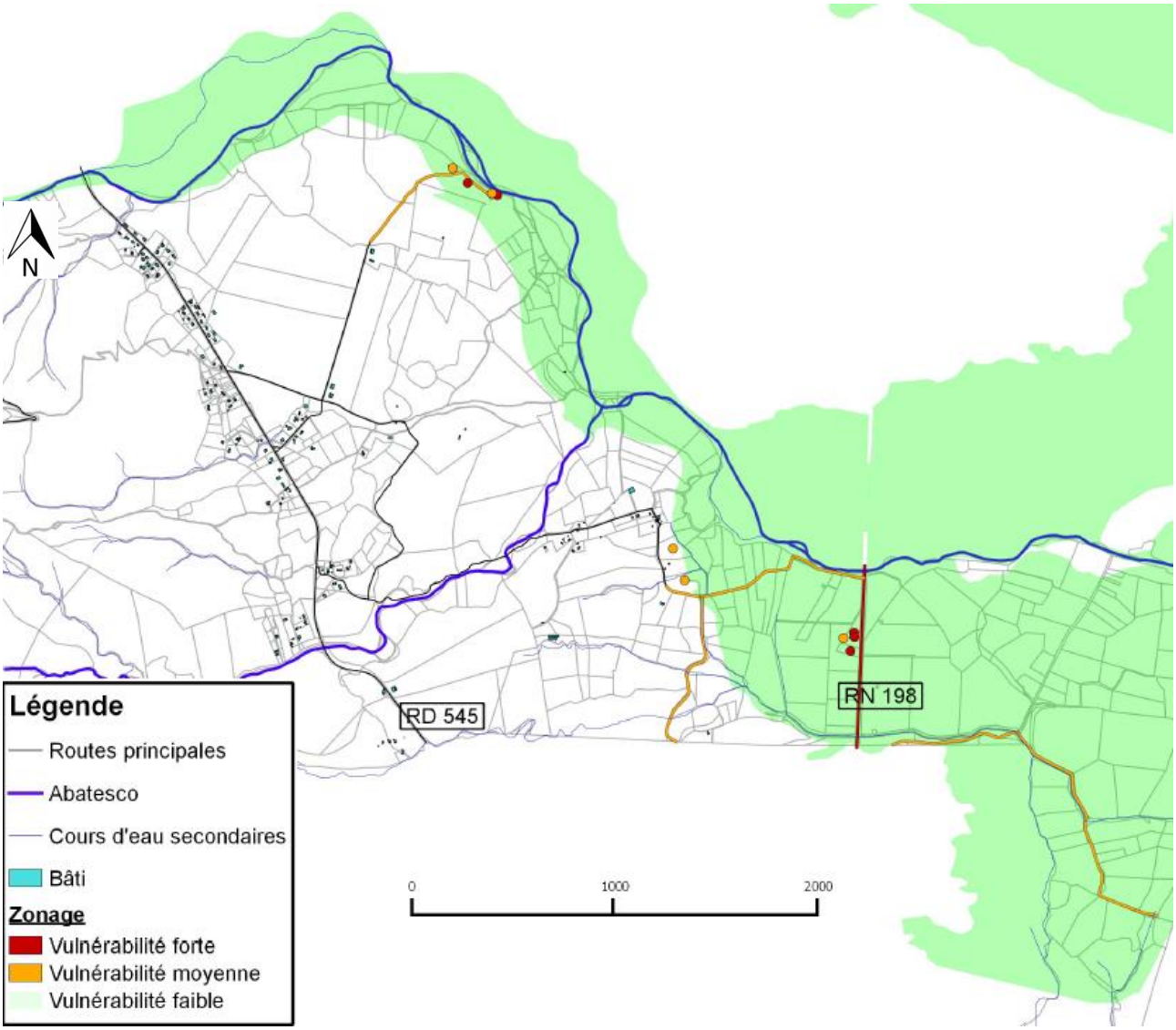

I.2. Risque incendie/feu de forêt

DESCRIPTION :

Les incendies et feux de forêt peuvent être déclenchés soit par l'intervention de l'homme (accidentel ou volontaire) soit naturellement par un combiné d'actions (rayonnement fort du soleil). Ils sont multiples, de la destruction partielle de biens, des habitations, jusqu'à la mort des personnes exposées. Le risque feux de forêt est l'un des risques principaux présents sur la commune.

En cas d'incendie de forêts, le village (Ornasu et Pinellu) et les hameaux d'Ania et Murciconi sont directement menacés par ce risque dans la mesure où ceux-ci sont totalement isolés et entourés par la végétation. De plus, la forte fréquentation en période estivale sur les routes de Corse, augmente de manière importante la probabilité d'un départ de feu, notamment sur les départementales D45 et D945 qui mènent aux différents hameaux de la commune.

Alerte

Force de l'ordre / Autorités municipales (appels téléphoniques),(Ania : sonner les cloches, porte à porte : Laurent Lorenzani). (Ornasu : sonner les cloches, porte à porte :Nicolas Guidicelli). Page Facebook de la commune.

Des zones d'activation du PCS ainsi que de l'alerte ont été définies pour le risque incendie :

- En plaine : Zonage établi à 3 maisons menacées
- En forêt : Zonage établi à une surface de 5000m^2

Conduite à tenir par la population

Consigne à respecter :

- Débroussailler en fonction de la réglementation en vigueur : se conformer à l'arrêté préfectoral relatif au débroussaillement en vigueur : AP2013-071-0002_debroussaillement_légal http://www.haute-corse.gouv.fr/IMG/pdf/2013071-0002_AP_Debroussaillement.pdf
- Pas d'écobuage durant la période estivale (1er juillet au 30 septembre)

Proche du sinistre

- Abriter ou isoler les réservoirs de gaz s'ils sont mobiles afin d'éviter tout risque d'explosion ;
- Fermer les portes et les volets afin d'éviter la propagation de l'incendie dans la maison ;
- Calfeutrer les baies et bouches d'aération afin d'éviter la pénétration des flammes et fumées ;
- N'évacuer les lieux que sur décision des Sapeurs-pompiers.

Le sinistre vous surprend

- Donner l'alerte ;
- Évacuer la zone en restant le plus calme possible ;
- Rechercher un écran de protection ou une zone dépourvue de végétation ;
- En véhicule, rechercher un espace dégagé et rester à l'intérieur.

Après le sinistre

- Éteindre les foyers résiduels ;
- Ne pas sortir sans se protéger par une tenue adaptée ;
- Inspecter la maison soigneusement ;
- Arroser les parties encore fumantes et la végétation alentour ;
- Aider les voisins ;
- Écouter la radio.

CARTOGRAPHIE DU RISQUE INCENDIE / FEUX DE FORET :

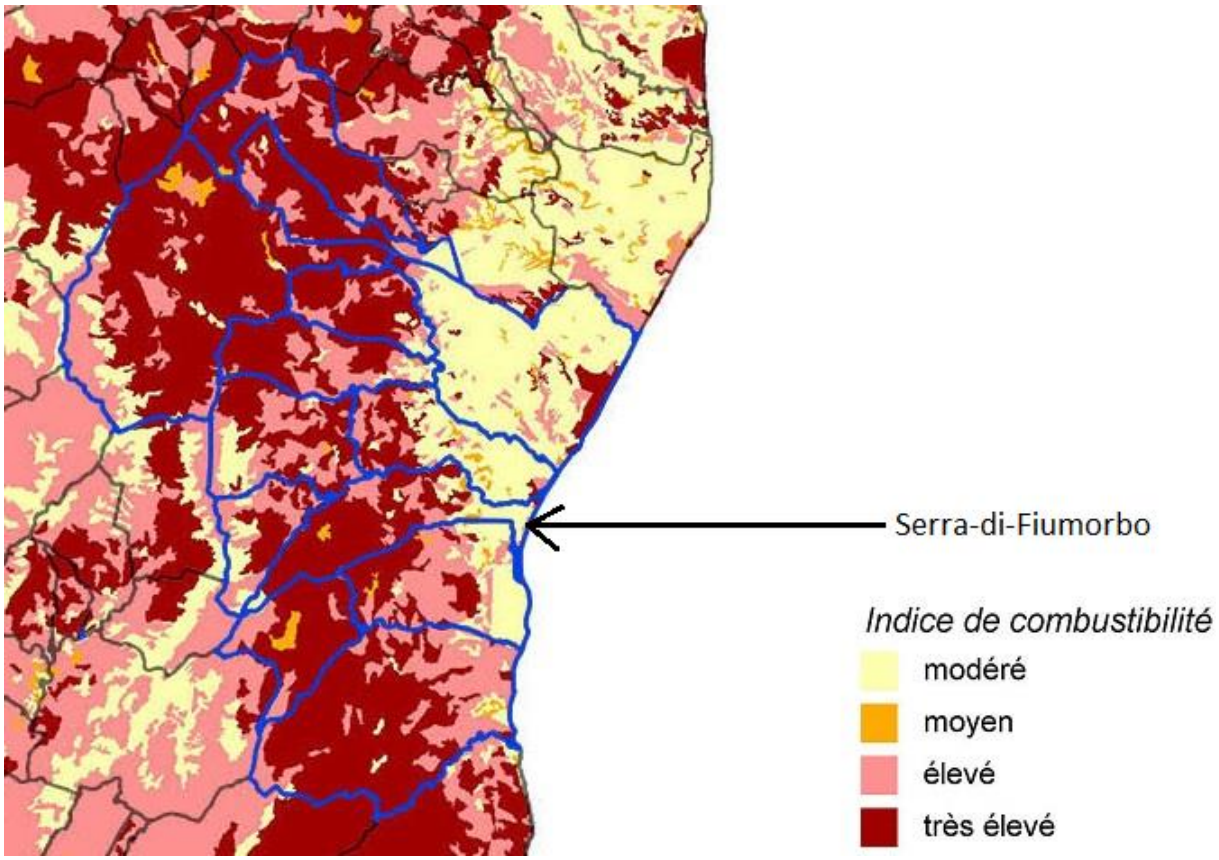

I.3. Risques climatiques : Neige/Verglas

DESCRIPTION :

Les risques de neige et verglas sont des phénomènes météorologiques qui peuvent évoluer dangereusement et se manifester dans notre région, pouvant ainsi engendrer de graves conséquences pour les personnes et pour les biens. Le village de Serra-di-Fiumorbo se situe à une altitude de 450 mètres. Ces fortes précipitations ont pour conséquence une forte perturbation de la circulation et un isolement du village. L'isolement du village est un scénario majeur lors d'un épisode neigeux, dans la mesure où il y a une seule route pour accéder au village, la RD45 allant du village de Ventiseri, au Sud du village de Serra-di-Fiumorbo (qui passe par le village de Serra ainsi que le hameau de Pienllu) jusqu'à la fin de la D145. De plus, le hameau d'Ania, accessible par la RD945 est lui aussi un point sensible de par son altitude (480m) et donc de sa plus grande propension à être enneigé donc bloqué. Des mesures de déneigement doivent alors être mises en place afin de rétablir la situation pour éviter un isolement prolongé des personnes à risque (personnes à mobilité réduite...).

A raison de mesures de déneigement, il faut trouver des moyens (4x4, tracteur, location de bobcat (tracteur)..), pour pourvoir monter au village. Dans les 24 heures, la DDTM fait intervenir un chasse-neige, mais il ne déneige seulement que l'axe principal car il s'agit d'une voie départementale. En parallèle, il faudra utiliser le tracteur loué à l'entreprise, inscrite dans la fiche action, pour déneiger les parties privées des habitations. Il est à noter que la commune sera dotée d'ici fin 2018 d'un véhicule 4x4 avec une fraise à neige capable de débloquer certains passages et libérer les lieux coupés par la neige.

Alerte

- Les chutes de neige sont très souvent annoncées sur les chaînes météo.
- Les gents communaux (habitants du village) préviennent les habitants.
- L'alerte à la population concernant le risque de neige / verglas sera effectuée dès lors que les voies d'accès à la commune sont enneigées et à partir du moment où l'utilisation de matériels spécifiques devient nécessaire.

Conduite à tenir par la population

- Attention aux émanations de gaz toxiques des cuisinières et poêles à bois/charbon
- Déneiger devant vos domiciles
- Utiliser des équipements spéciaux (chaînes, pneus neiges...)
- S'informer sur les conditions de circulation (radio, internet...)
- Écouter la radio (récepteurs alimentés par piles si possible)

- Prudence dans vos déplacements

HISTORIQUE :

Plaine :

Epaisseurs remarquables depuis 1963	
Date	Epaisseur
31/01/1963	11 cm
05/02/2012	5 cm
18/02/1965	5 cm
10/02/1986	1 cm

Village

Epaisseurs remarquables depuis 1971	
Date	Epaisseur
29/12/1996	60 cm
06/03/1971	40 cm
15/12/2001	30 cm
30/01/2005	27 cm
09/03/2010	16 cm
17/02/2003	15 cm
05/02/2012	14 cm
26/02/2001	11 cm
08/01/1985	11 cm

Données : Météo France (Statistique neige)

CARTOGRAPHIE DU RISQUE NEIGE / VERGLAS : ROUTE D'ACCES

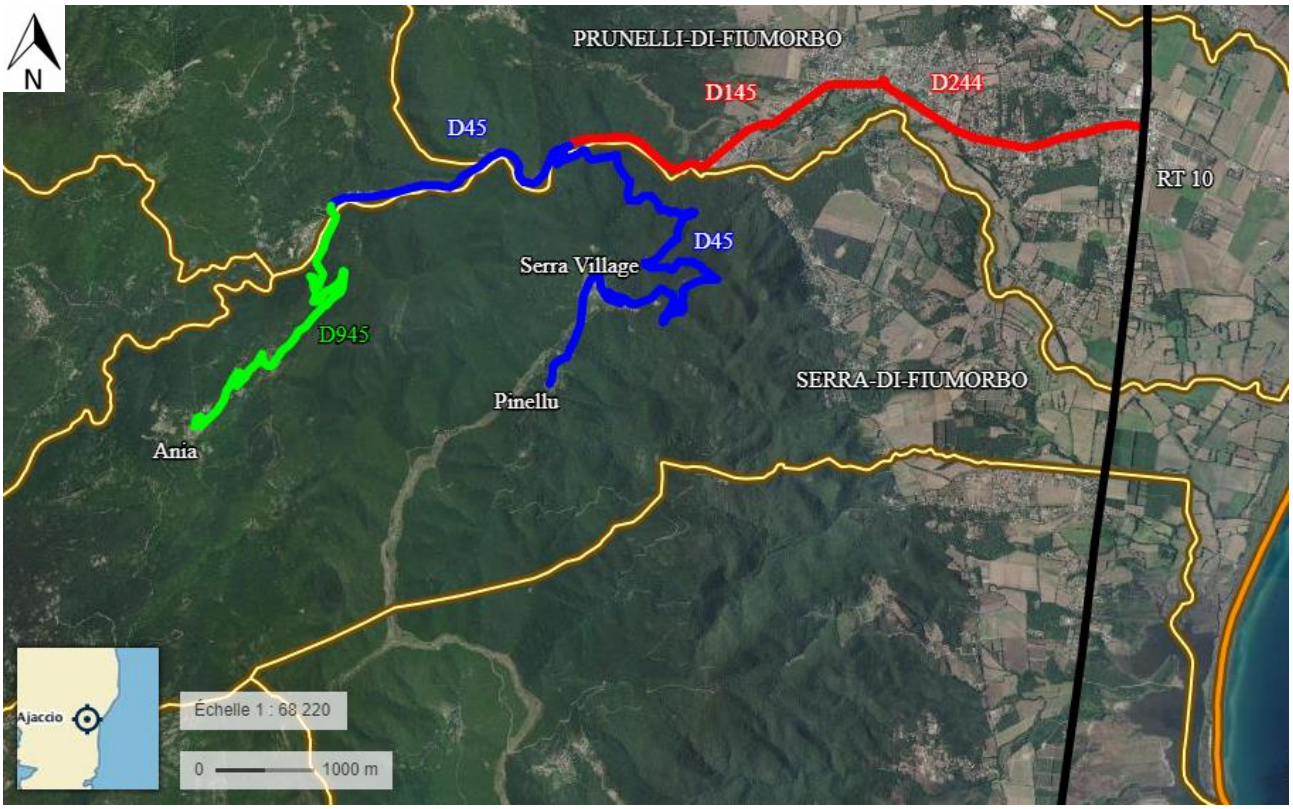

I.4. Risque tempête

DESCRIPTION :

Orages, fortes précipitations, vents violents, tempêtes, tous sont des phénomènes météorologiques qui peuvent évoluer dangereusement et se manifester dans notre région, pouvant engendrer de graves conséquences pour les personnes et pour les biens.
Les dangers sont multiples : Vent, éboulements, projections, chutes d'arbres, de tuiles, froid, humidité…

Alerte :

Tenir informée la population (page Facebook de la commune). Rappel des consignes de sécurité, suivre Météo France.

Conduite à tenir par la population :

Vent violent –Vigilance rouge : Avis de tempête très violente

- Rester chez soi. Se mettre à l'écoute des stations de radio locales. Prendre contact avec ses voisins et s'organiser.

En cas d'obligation de déplacement :
- Se limiter au strict indispensable en évitant, de préférence, les secteurs forestiers.
- Signaler son départ et sa destination aux proches.
- Ranger ou fixer les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
- N'intervenir en aucun cas sur les toitures et ne pas toucher aux fils électriques tombés au sol.
- Pour les riverains d'un estuaire, prendre ses précautions face à de possibles inondations et surveiller la montée des eaux.
- Prévoir des moyens d'éclairage de secours et faire une réserve d'eau potable.
- En cas d'utilisation d'un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prendre ses précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.

Fortes précipitations-Vigilance orange

- Rester chez soi ou éviter tout déplacement sur le territoire de la commune.

En cas d'obligation de déplacement
- Etre très prudent. Respecter en particulier les déviations mises en place.
- Ne s'engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée.
- Signaler son départ et sa destination aux proches.
- Dans les zones inondables prendre, d'ores et déjà, toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de ses biens face à la montée des eaux, même dans les zones rarement touchées par les inondations.
- Prévoir des moyens d'éclairage de secours et faire une réserve d'eau potable.
- Faciliter le travail des sauveteurs qui proposent une évacuation et être attentif à leurs conseils.
- N'entreprendre aucun déplacement avec une embarcation sans avoir pris toutes les mesures de sécurité

I.5. Risque Canicule

DESCRIPTION :

En cas de forte très forte chaleur, il peut arriver que la différence de température entre le jour et la nuit soit trop faible pour pouvoir rafraichir le corps humain. Dans ce cas-là, le corps humain encourt un risque élevé de complications (déshydratation…), ceci est d'autant plus vrai que les personnes âgées ne ressentent pas forcément le besoin de boire. Le risque canicule est alors réel et il convient de mettre en place des mesures de surveillance auprès de ces personnes. Elles doivent être recensées tout comme les proches pouvant être susceptibles de les aider en cas de canicule.

Alerte :

- Météo France, appel des personnes sensibles, plan canicule, page Facebook de la commune

Conduite à tenir par la population :

- Passer au moins 3h par jour dans un endroit frais
- Se rafraîchir, se mouiller le corps plusieurs fois par jour
- Boire fréquemment et abondamment même sans soif
- Éviter de sortir surtout aux heures les plus chaudes
- Prendre des nouvelles de ses voisins surtout s'ils vivent seuls et sont âgés
- Écouter la radio (récepteurs alimentés par piles si possible)

Exemple de carte de vigilance canicule

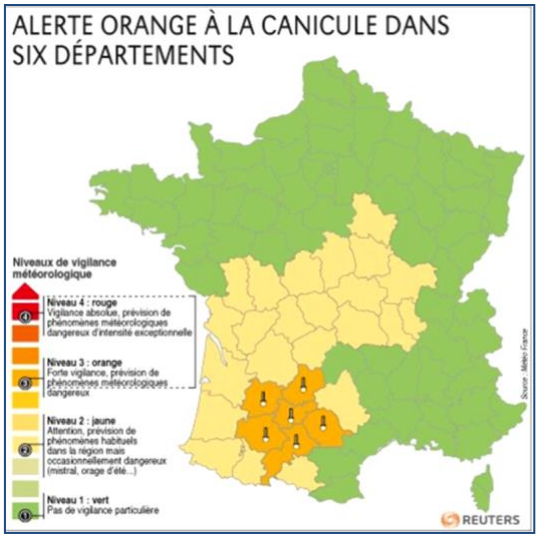

I.6. Risque sismique

DESCRIPTION :

Le risque sismique est classé en Corse comme « **négligeable mais non nul** » (zone 1 sur les 6 zones que comporte le classement du zonage sismique de la France).

Alerte :

Un séisme n'est en aucun cas prévisible, le PCS sera activé au moment où il se produit.

Conduite à tenir par la population :

AVANT :

- Vérifier ou faire vérifier la vulnérabilité aux séismes de mon habitation.
- Repérer les points de coupure du gaz, d'eau, de l'électricité.
- Fixer les appareils et les meubles lourds.
- Préparer un plan de groupement familial.

PENDANT :

Rester où l'on est :

- à l'intérieur : se mettre près d'un mur porteur (mur très solide), une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres.
- à l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures...).
- en voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.
  - Se protéger la tête avec les bras.
  - Ne pas allumer de flamme.

APRÈS :

- Sortir des bâtiments et ne pas se mettre sous, ou à côté, des fils électriques et de ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures, bâtiments,...).
- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble.
- Couper l'eau, l'électricité et le gaz : en cas de fuite ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités.
- S'éloigner des zones côtières, même longtemps après la fin des secousses, en raison d'éventuels tsunamis.
- Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses.

Cartographie des épicentres de séismes en Corse

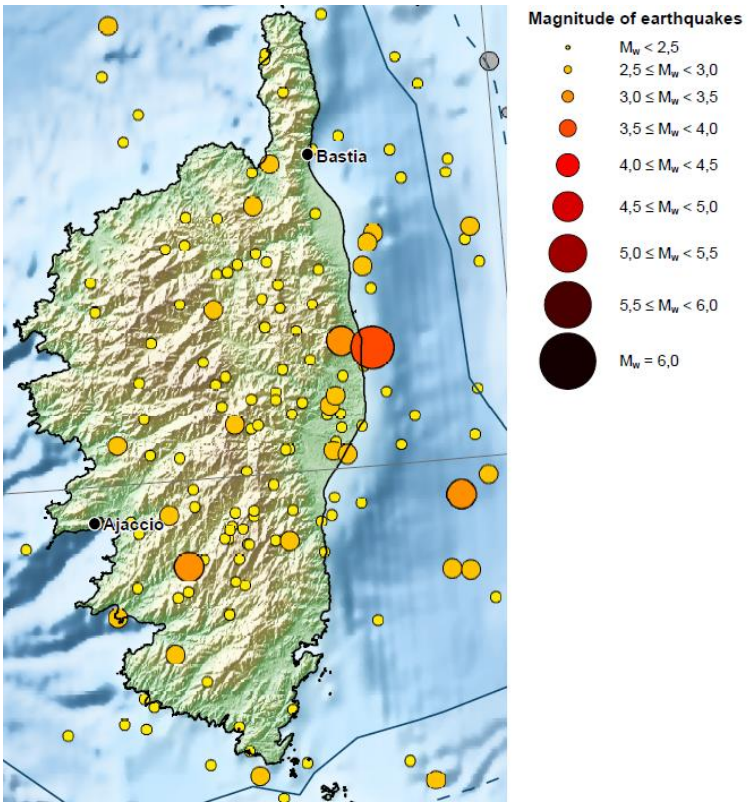

Cette carte établie en 2014 par le CNRS recense les séismes sur la période 1962-2009. Aucun séisme n'a dépassé la magnitude 5 en Corse depuis cette période.

HISTORIQUE :

Commune	Intensité interpolée	Qualité du calcul	Date du séisme
SERRA-DI-FIUMORBO	5.22	calcul précis	23/02/1887
SERRA-DI-FIUMORBO	3.70	calcul très précis	07/02/1928
SERRA-DI-FIUMORBO	3.64	calcul précis	13/11/1948
SERRA-DI-FIUMORBO	3.40	calcul peu précis	19/05/1866
SERRA-DI-FIUMORBO	3.33	calcul précis	22/04/1981
SERRA-DI-FIUMORBO	3.27	calcul très précis	19/07/1963
SERRA-DI-FIUMORBO	3.02	calcul peu précis	11/06/1909

I.7. Risque transport de matières dangereuses

DESCRIPTION :

Le risque de transport de matières dangereuses (TMD) est lié à un accident se produisant lors du transport par voie routière des matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement. Suivant le type de produit transporté, différents dangers peuvent menacer les multiples enjeux : explosion, incendie, et dispersion atmosphérique, pollution des sols...

Les risques dans la commune sont dus au fait qu'elle est traversée par un axe stratégique du département de la Haute Corse avec la Route Territoriale 10 (RT10) (Bastia – Solenzara – Porto-Vecchio). La RT10 traverse la commune sur une distance relativement faible de 850m. Cependant, il n'y a pas d'habitation a proximité mais sur ce tronçon en bord de route se trouve un garage qui peut être exposé en cas d'accident sur la voie. Pour le village et les hameaux, le risque est quant à lui très faible lors de l'approvisionnement en fioul ou en gaz des habitants.

Alerte

- A partir du moment où un événement impliquant du TMD survient sur le territoire de la Commune, le PCS peut être déclenché à l'appréciation du DOS.

Conduite à tenir par la population

Avant :

- Savoir identifier un convoi de matières dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les matières transportées.

Pendant :

Si l'on est témoin d'un accident TMD

- Protéger : pour éviter un " sur-accident ", baliser les lieux du sinistre avec une signalisation appropriée, et faire éloigner les personnes à proximité. Ne pas fumer.
- Donner l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112) et à la police ou la gendarmerie (17 ou 112).

Dans le message d'alerte, préciser si possible :

- Le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique, etc.)
- Le moyen de transport (poids-lourd, canalisation, train, etc.)
- La présence ou non de victimes.
- La nature du sinistre (feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc.)
- Le numéro du produit et le code danger.

En cas de fuite de produit :

- Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit.
- Quitter la zone de l'accident et éviter la zone du nuage toxique (sens inverse du vent)
- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner

Après :
Attendre la fin de l'alerte diffusée par la radio.

CARTOGRAPHIE DU RISQUE TMD EN BORD DE RT10

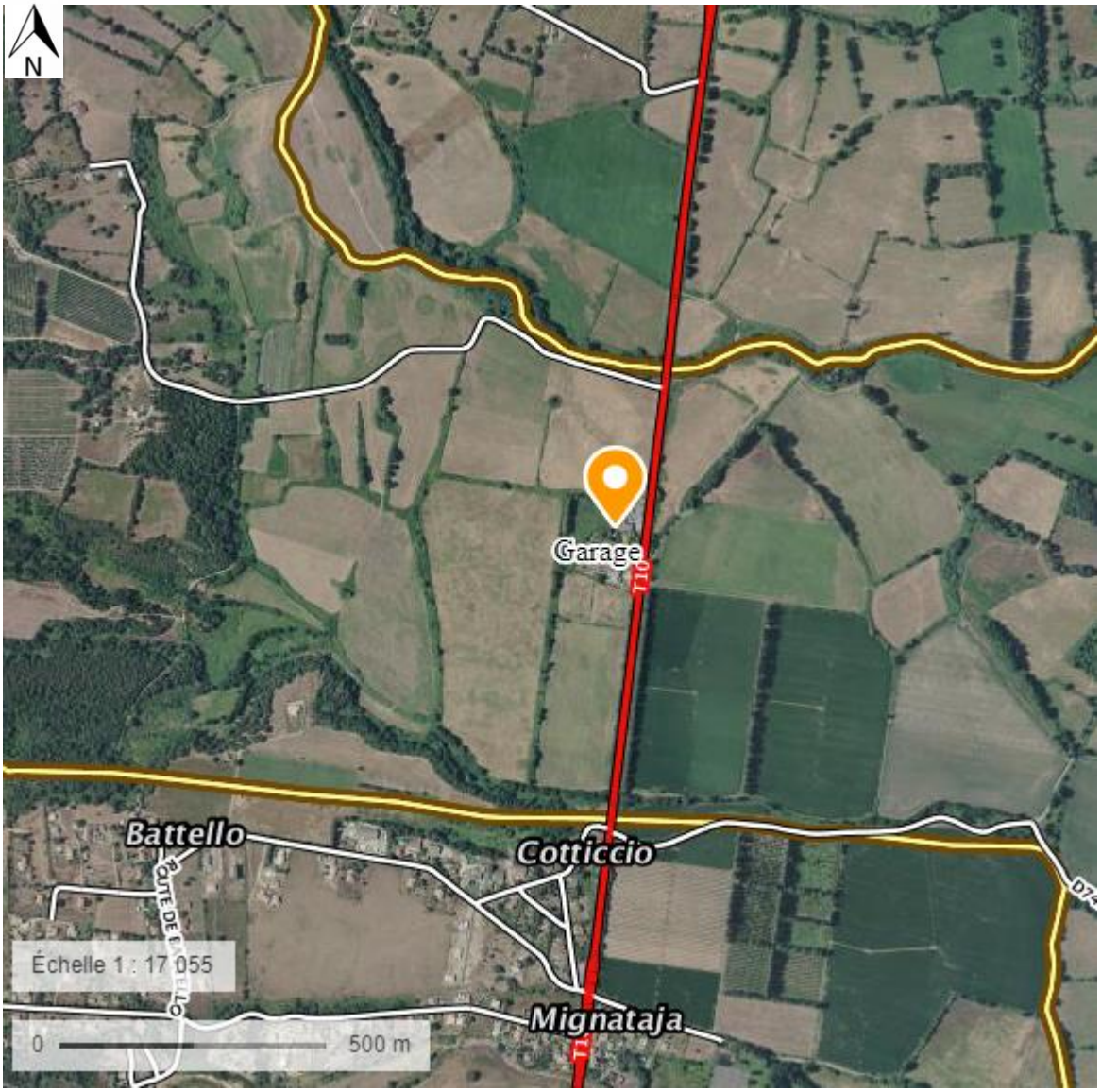

PARTIE II : LES ENJEUX DE LA COMMUNE

II.1. La sectorisation de la commune de Serra-di-Fium'Orbu

Afin de mieux visualiser les enjeux, tant au niveau humain qu'au niveau des infrastructures, nous avons décidé de partager la commune de Serra-di-Fiumorbo en trois secteurs :

- Le secteur Village avec les hameaux Pinellu et Ornasu (entouré en turquoise sur la carte)
- Le secteur Acquacitosa (entouré en rose sur la carte)
- Le secteur Ania / Murciconi, à l'ouest de la commune (entouré en violet sur la carte)

Cette sectorisation aura notamment pour objectif de mieux gérer la population (alerte et évacuation) en cas de catastrophe naturelle ou technologique. Elle permettra aussi de faciliter les actions communales sur le terrain par l'intermédiaire des responsables de secteur. Son rôle va être de faciliter la prise en charge de la population en cas de crise, en nommant différents responsables de secteurs qui vont être en charge de la bonne gestion des habitants (gestion du confinement ou de l'évacuation par secteur).

Légende
- Secteur Acquacitosa
- Secteur Village (Ornasu et Pinellu)
- Secteur Ania / Murciconi

II.2. Enjeux humains

Dans le tableau suivant sont inscrites les personnes méritant une surveillance accrue lors d'un évènement majeur sur la commune (personnes âgées de plus de 70 ans). Une aide des secours peut leur être nécessaire pour pouvoir appliquer les consignes de sécurité: évacuation, confinement, ravitaillement, accès au soin…

Nom	Epouse	Prénom	Localité
Badinand		René	Acqua Acitosa
Barennes	Colo	Marie Claude	Acqua Acitosa
Blanchetiere	Teuma	Eliane	Acqua Acitosa
Blériot		Gérard	Acqua Acitosa
Bonansea	Maringoni	Marie Dominique	Acqua Acitosa
Dewitte		Serge	Acqua Acitosa
Faustin	Colo	Marie Claire	Acqua Acitosa
Giudicelli		Julie Marie	Acqua Acitosa
Giudicelli		Nicolas	Acqua Acitosa
Gouel		Gilbert	Acqua Acitosa
Gualtieri		Georges	Acqua Acitosa
Lecorre		Marc	Acqua Acitosa
Lionnet		Joseph	Acqua acitosa
Maringoni	Merceron	Leonie	Acqua Acitosa
Merceron		Pierre Michel	Acqua Acitosa
Ottavi	Gouel	Madeleine	Acqua Acitosa
Quilichini		Antoine	Acqua Acitosa
Quilichini		Jean	Acqua Acitosa
Quilichini		Padou	Acqua Acitosa
Sansone		Sauveur	Acqua Acitosa
Roques		Robert	Acqua Acitosa
Stievenard		Marie Paule	Acqua Acitosa
Teuma		Alain	Acqua Acitosa
Achilli	Martinelli	Irène	Ania
Achilli		Josette	Ania
Achilli		Monique	Ania
Andreani		Jean Louis	Ania
Arrighi	Elegantini	Angèle Toussainte	Ania
Bartoli		Jean Charles	Ania
Beltrand	Arrighi	Noellie	Ania
Filippi	Andreani	Danielle	Ania
François	Ottomani	Dominique	Ania

Nom	Epouse	Prénom	Localité
Grippa	Gambotti	Herminie	Ania
Leandri	Canonici	Claire	Ania

Leandri		Josette	Ania
Leandri		Lucette	Ania
Martinelli		Charles	Ania
Noir	Ottomani	Ginette	Ania
Ottomani		Charles	Ania
Ottomani		Isidore	Ania
Ottomani		Ours Félix	Ania
Ottomani		Paulin	Ania
Ottomani		Roger	Ania
Pietri		Albert	Ania
Santelli	Carlotti	Angèle	Ania
Taddei		André	Ania
Taddei	Valverde	Anne Marie	Ania
Valverde		Robert	Ania
Van Ceunebroeck		Francis	Ania
Variani	Bartoli	Ursule	Ania
Villotte		Claude	Asprivu
Colo		Antoine	Nodu
Bissinger		Pierre	Ornasu
Brugioni		Georges	Ornasu
Calendini		Laurent	Ornasu
Calendini	Chapdelaine	Laurence	Ornasu
Calendini		Pierre Toussaint	Ornasu
Carlotti	Martinetti	Sabrina Ginette	Ornasu
Chiari		Alain	Ornasu
Giudicelli	Chiari	Augustine	Ornasu
Guidicelli		Faustine	Ornasu
Guidicelli	Storai	Joséphine	Ornasu
Lavedrine	Calendini	Danielle	Ornasu
Luciani		Jean Marie	Ornasu
Maringoni	Calendini	Joséphine	Ornasu
Martinetti	Carlotti	Catherine	Ornasu

Nom	Epouse	Prénom	Localité
Martinetti		Colette	Ornasu
Martinetti	Lebars	Geneviève	Ornasu
Martinetti		Georges	Ornasu
Martinetti		Henri	Ornasu
Menard		Roberte	Ornasu
Mira		Thérèse	Ornasu
Pietri	Luciani	Annonciade	Ornasu
Santucci	Roux	Josette	Ornasu
Andreani	Santelli	Danielle	Pinellu
Santelli		Roger	Pinellu

Santelli		Jean Marc	Pinellu
Santelli	Boiret	Aline	Pinellu

II.3. Enjeux économiques et infrastructuraux

Nous regrouperons les enjeux économiques ainsi que les différentes infrastructures présentes sur la commune dans la même sous-partie. Les enjeux économiques sont représentés par les différentes activités permettant la vie de la commune, et les différentes infrastructures représentant un enjeu majeur pour la commune, par exemple la présence d'un pont permettant un accès à une partie de la commune, ou l'emplacement des différentes structures à prendre en compte lors d'une crise, sont un besoin nécessaire à une bonne gestion de crise.

Enjeux économiques et infrastructuraux : Village

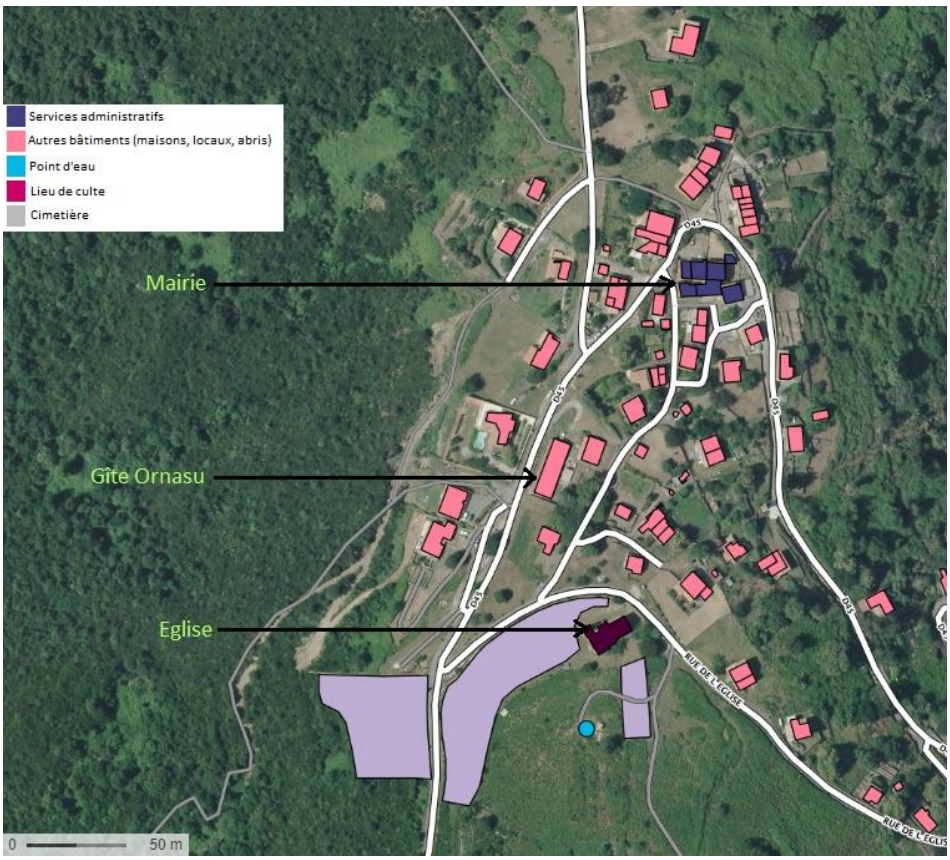

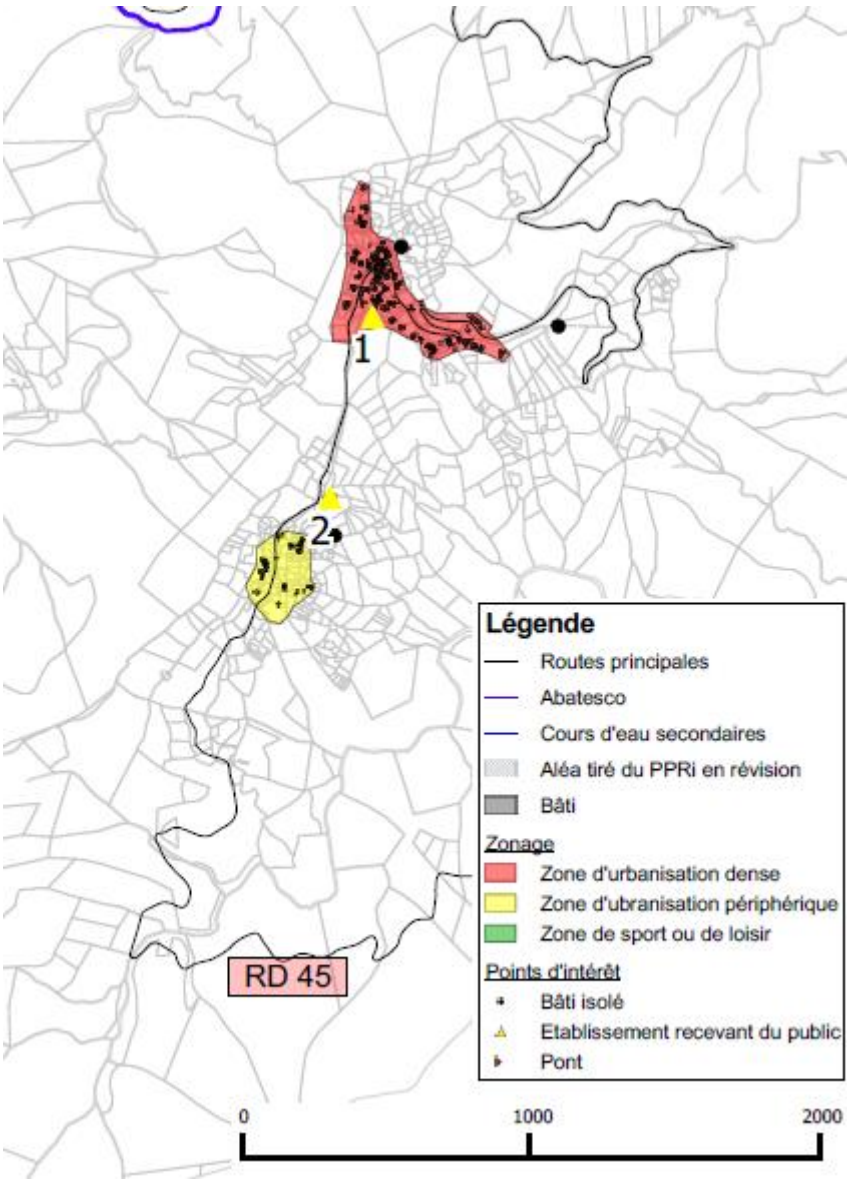

Enjeux économiques et infrastructure : Plaine

La zone plaine est la zone concernée en majeure partie par les inondations. Dans cette zone se trouve le hameau d'Acqua Citosa, indiqué sur les cartes suivantes. De nombreux bâtiments isolés s'y trouvent, étant majoritairement des habitations. On y retrouve également un garage et des locaux agricoles.
En effet la plaine de la commune de Serra est composée essentiellement de parcelles agricoles en

considérant l'emprise au sol. Bien que certaines ne soient pas cultivées, il reste néanmoins un bon nombre de parcelles qui le sont, comme le montre la troisième carte ci-après, et constituant un enjeu économique important.
Outre l'agriculture qui occupe une grande place ici, on trouve également quelques activités liées au tourisme, à savoir des bergeries et gîte.
La mairie qui constitue un éventuel point de rassemblement en cas de crise est également indiquée sur la seconde carte ci-dessous.

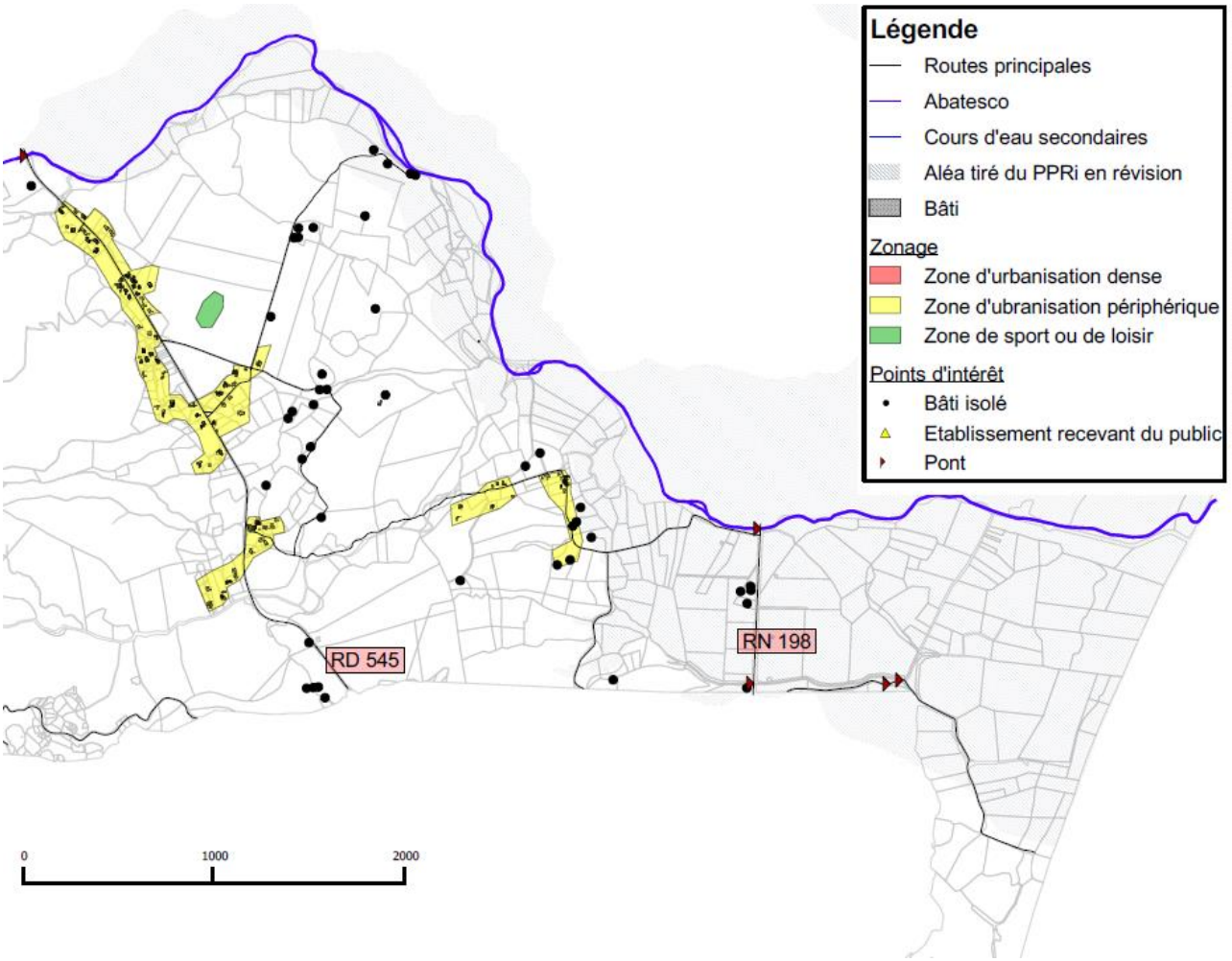

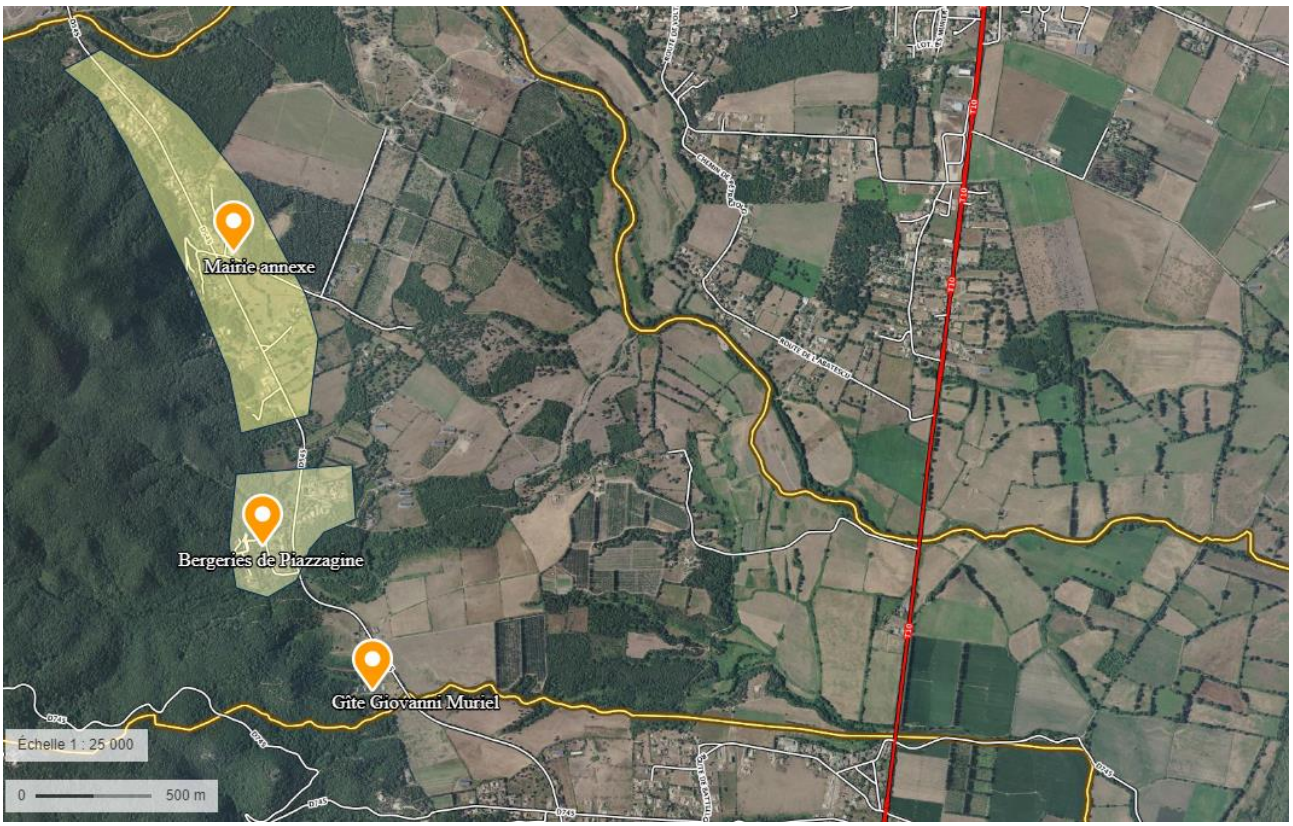
Mairie annexe
Bergeries de Piazzagine
Gite Giovanni Muriel
Échelle 1 : 25 000
0
500 m

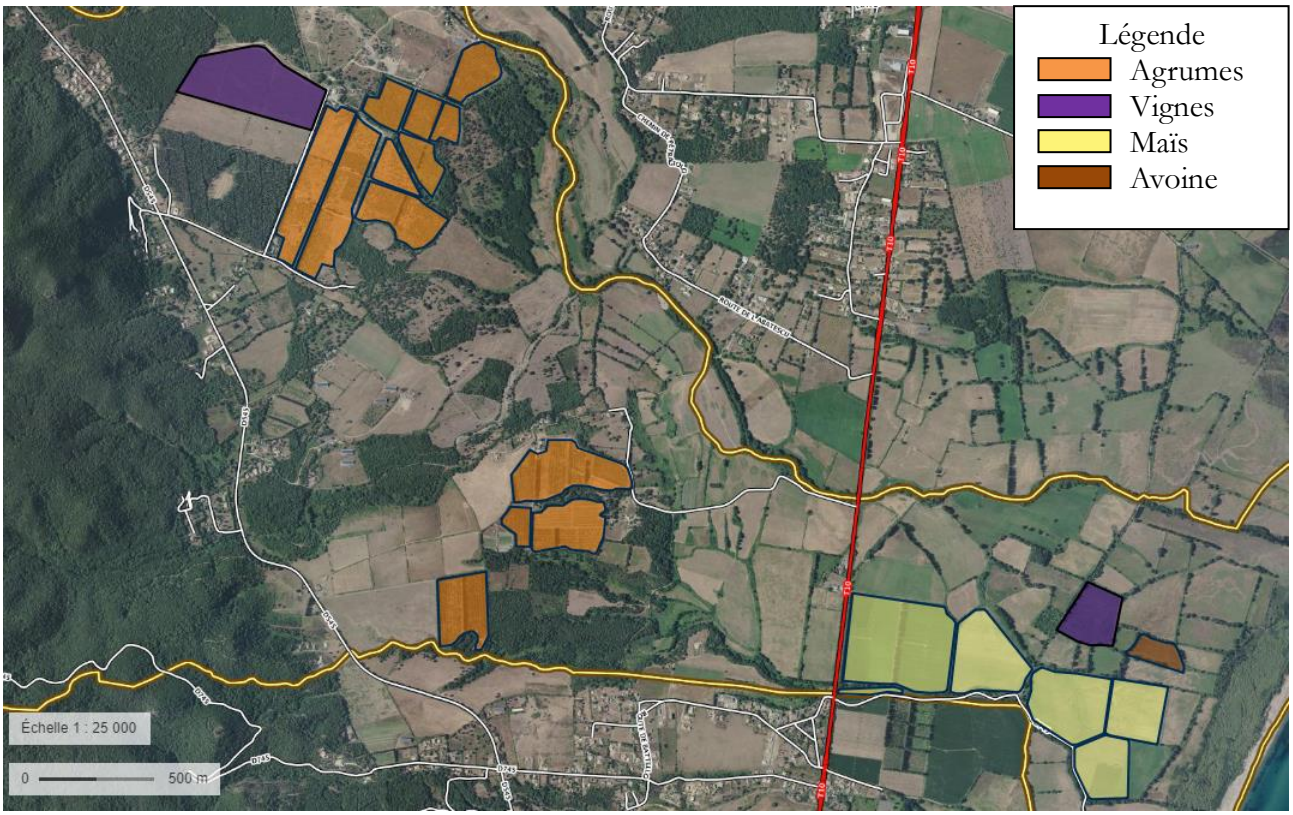
Légende
Agrumes
Vignes
Maïs
Avoine
Échelle 1 : 25 000
0
500 m

Enjeux économiques et infrastructure : Ania – Murciconi

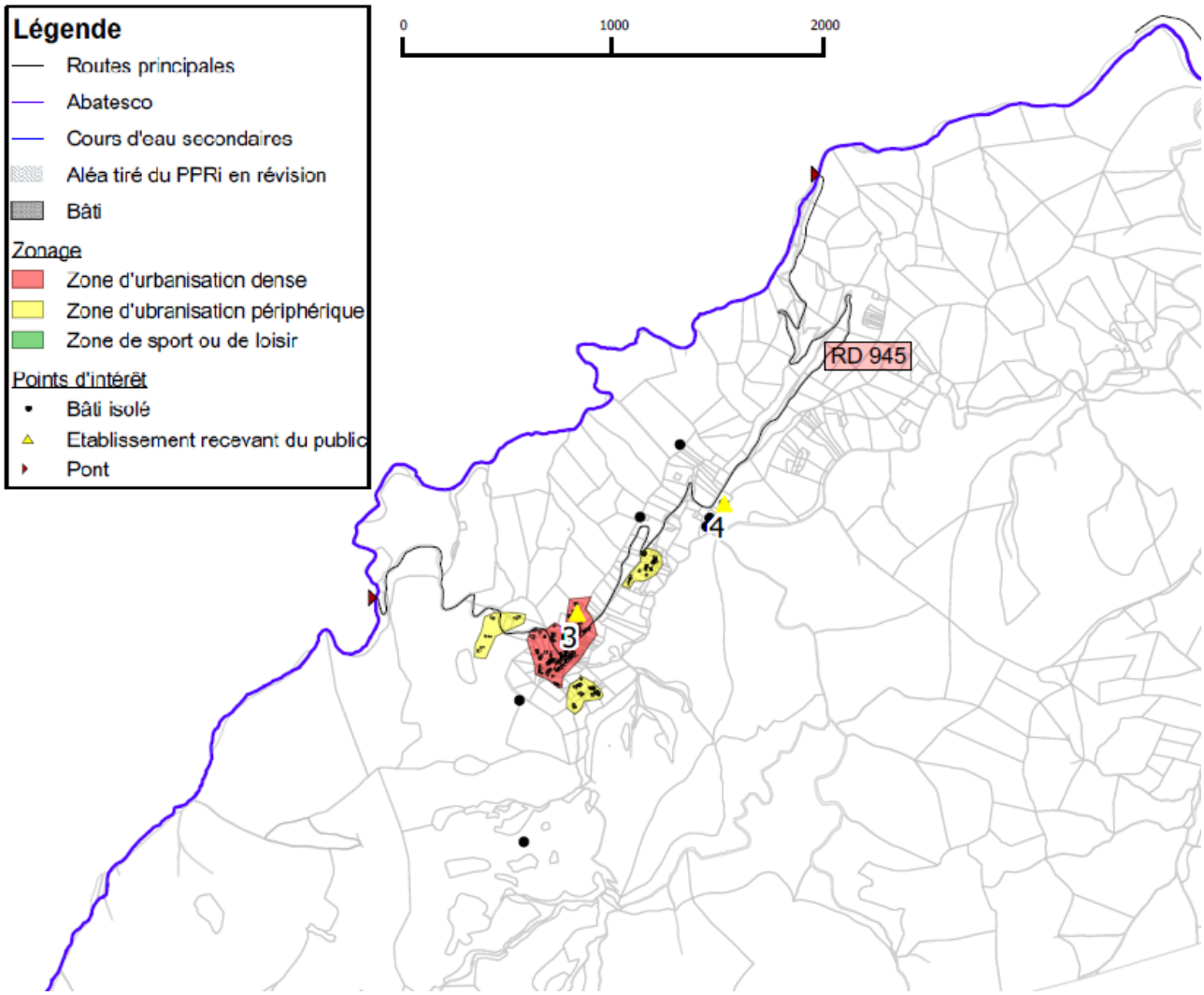

Deux ponts sont situés au niveau de l'Abatesco sur la RD 945. Ils constituent chacun une infrastructure à surveiller car leur endommagement causerait un grand désordre quant à l'accès aux hameaux.

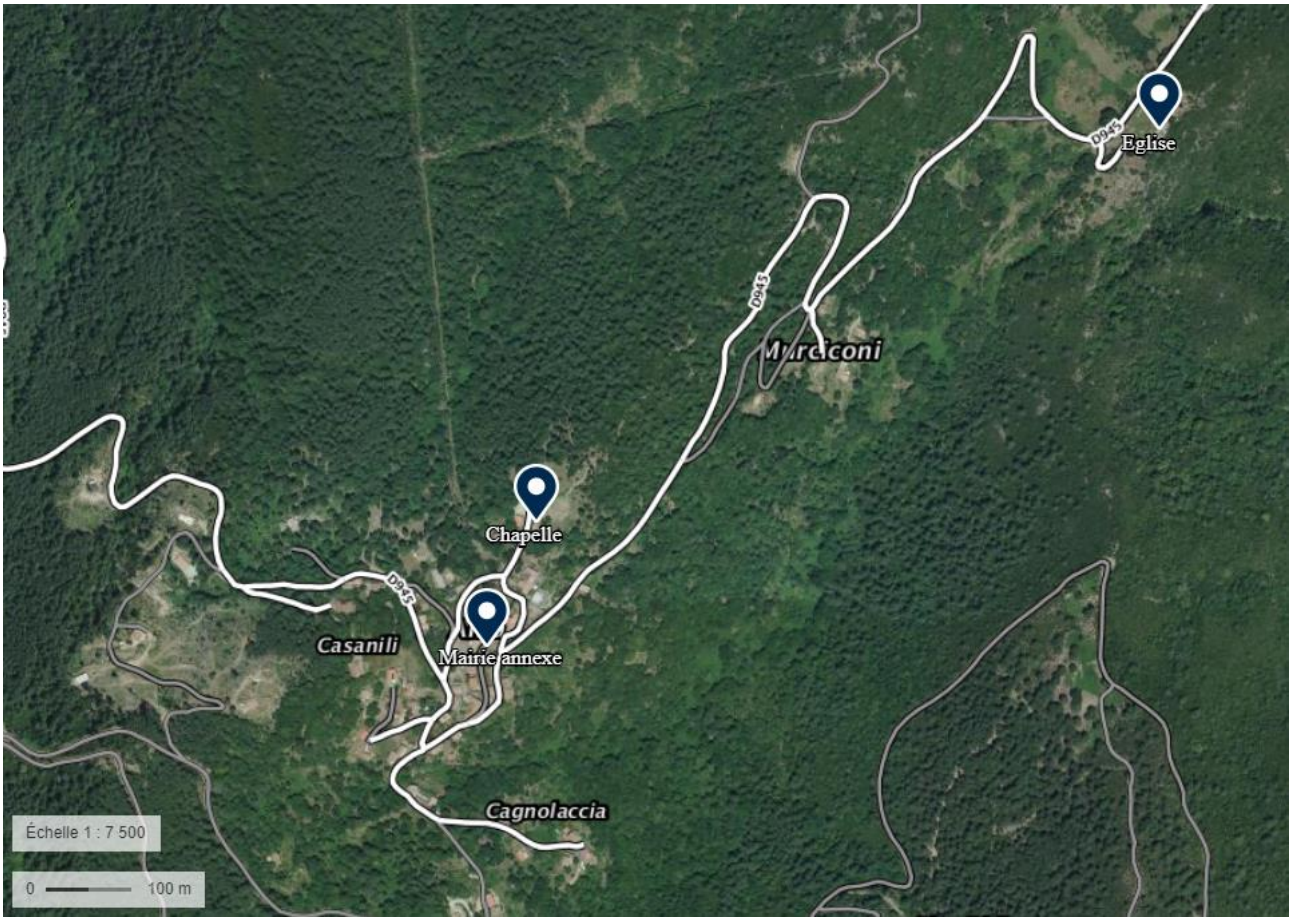

Le secteur Ania – Murciconi est uniquement résidentiel. On y retrouve deux lieux accueillant du public qui sont une chapelle ainsi qu'une église présente sur un cimetière. La mairie annexe d'Ania est également indiquée sur cette carte.

PARTIE III : DISPOSITIF OPERATIONNEL

III.1. Le Poste de Commandement Communal (PCC)

III.1.1. Organigramme du PCC

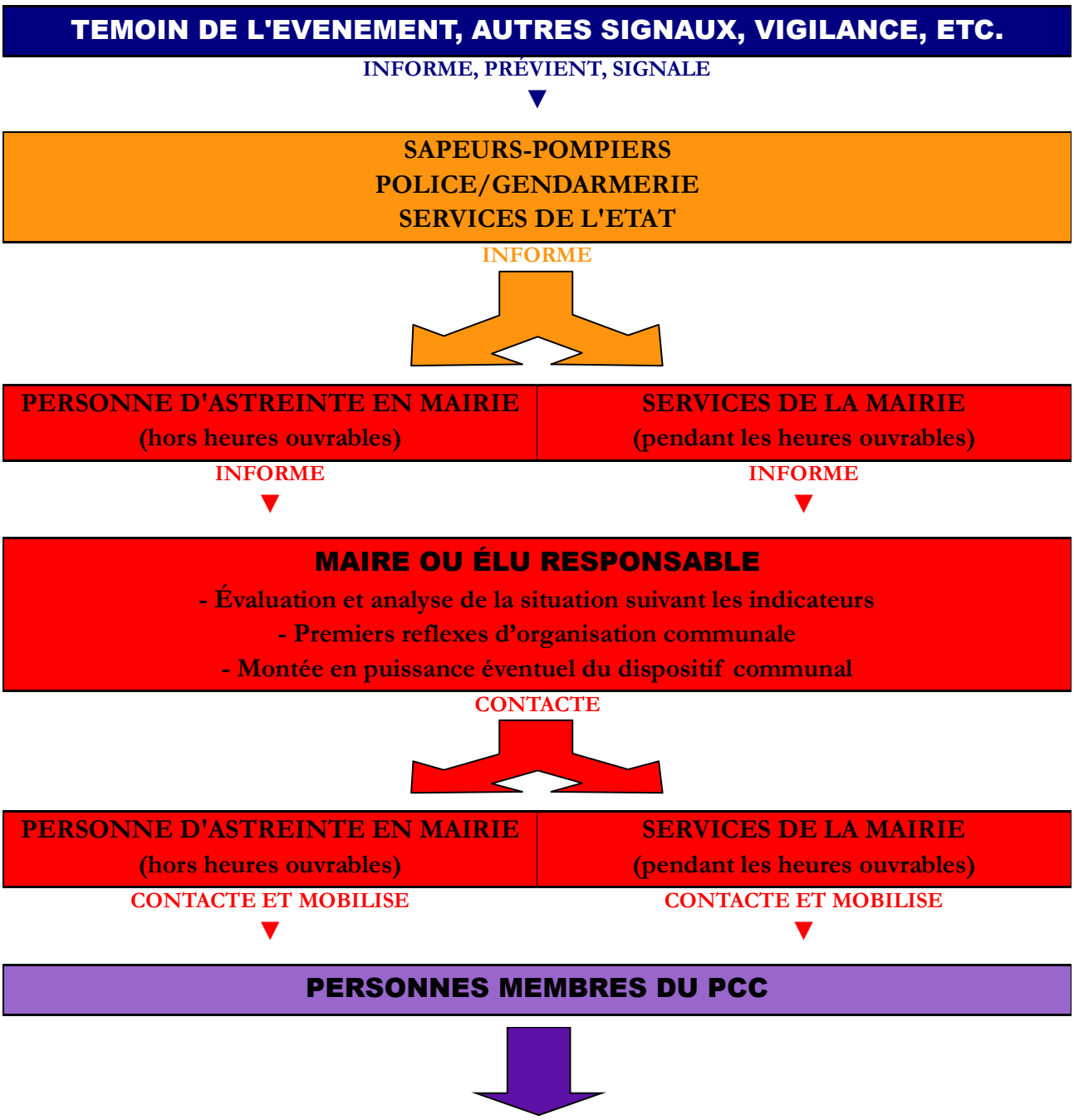

MISE EN PLACE ET ARMEMENT DU PCC

Dans le cas de la commune de Serra di Fium'Orbu , Mr le Maire à voulu privilégier la mise en place de trois PCC, étant donné la répartition géographique des différents lieux d'activité de la commune. En effet, un PCC pourra être mis en place à la mairie annexe d'Acqua Acitosa qui est le

premier choix, un au niveau de la mairie annexe d'Ornasu (village) en second choix et enfin à la salle des fêtes d'Ania en troisième choix.

III.1.2. Schéma d'alerte des membres du PCC

MAIRE = DOS : M. PROFIZI Jean-Noël

Conseiller municipal = RAC : M. LORENZANI Laurent

Cellule SECRÉTARIAT / COMMUNICATION	Cellule TERRAIN	Cellule LOGISTIQUE
Mme GIORGI Alexia	M. MARTELLI Antoine	M. MARTELLI Antoine
Mme CARLOTTI Marie Thérèse	M. MARINGONI Alexandre	M TEUMA Gilles

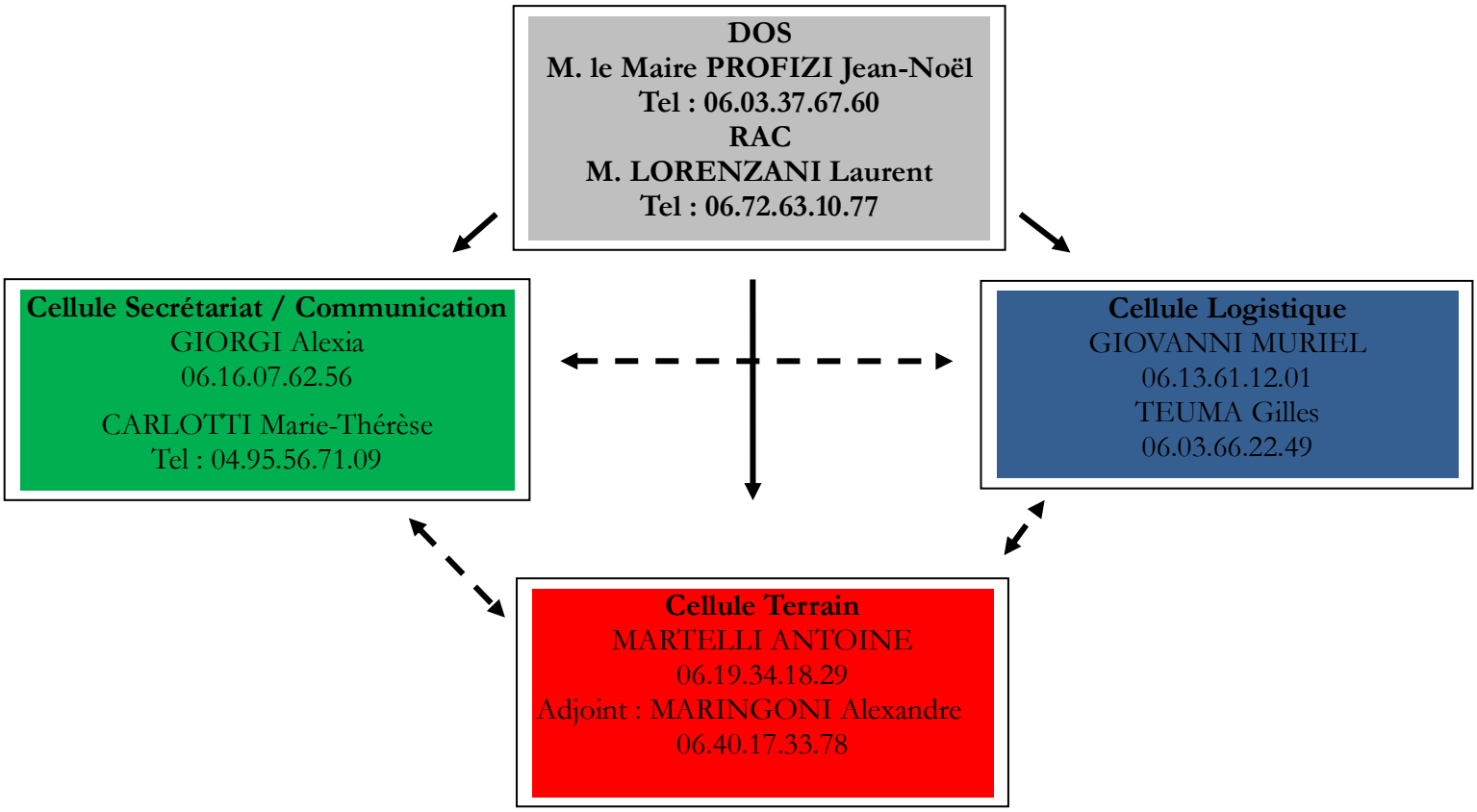

III.1.3. Montage opérationnel de la salle du PCC

<u>SALLE DU PCC :</u> Mairie annexe Acqua Acitosa **OU** Mairie annexe Ornasu **OU** Salle des fêtes Ania

Accès :

- Mairie (Ornasu) : Départementale 45
- Mairie annexe (Acqua Acitosa) : Départementale 545
- Salle des fêtes (Ania) : Départementale 945

Équipements de la salle du PCC		
Type d'équipement	**Présence**	**Détails**
Lignes téléphoniques fixes	OUI	NON pour Ania
Téléphones mobiles	NON	
Accès Internet	OUI	NON pour Ania
Ordinateur	OUI	NON pour Ania
Imprimante	OUI	NON pour Ania
Scanner	OUI	NON pour Ania
Photocopieur	OUI	NON pour Ania
Télévision	NON	
Radio (portatif)	NON	
Fournitures de bureau (tableau blanc, papeterie, etc.)	OUI	NON pour Ania
Documents utiles (PCS, plans, cartographies, annuaires, liste et adresse des habitants de la commune etc.)	OUI	NON pour Ania
Groupe électrogène	NON	

Localisation des PCC sur la commune

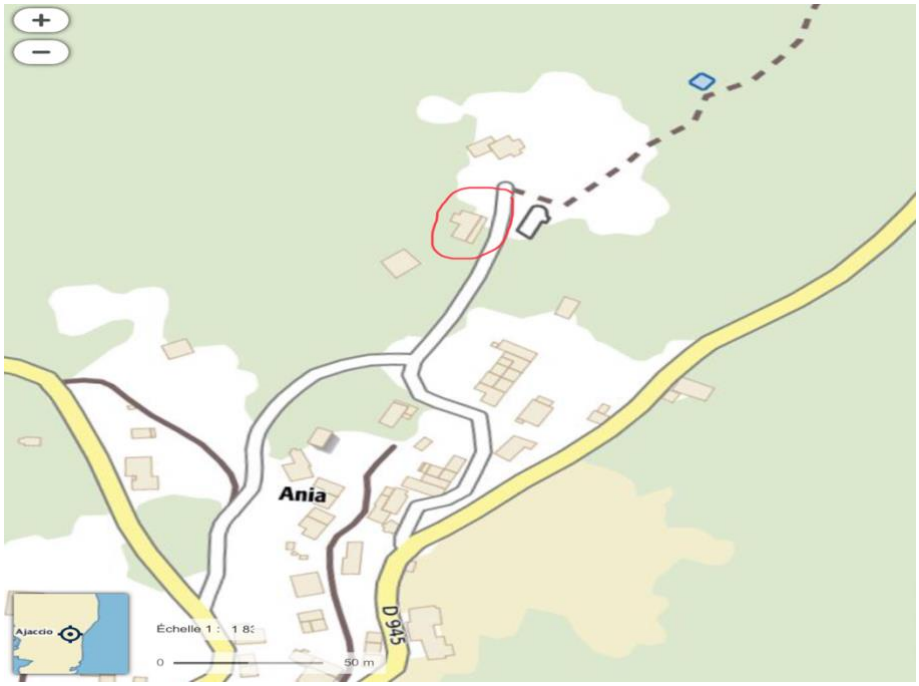

Fiche d'Action N°1 BIS (PCC) : DOS / RAC

Procédure de montée en puissance du PCC

De manière générale, la mise en place du PCC dépendra de l'aléa. En effet, un PCC ne sera pas directement mis en place dès lors qu'un aléa survient. Le maire aura donc la responsabilité de mettre en place ou non un PCC tout en se basant sur le PCS qui est un outil d'aide à la décision. Il pourra, de ce fait, s'appuyer sur différents indicateurs :

- Indicateurs objectifs ➔ en fonction d'un risque météo, d'un seuil de personnes concernées par l'évènement, d'un nombre d'appels au standard de la commune ou sur le portable des élus
- Indicateurs subjectifs ➔en fonction d'une grille d'évaluation du risque, si le fonctionnement de la commune sera perturbé lourdement

Pour aider la décision du maire sur la montée en puissance du PCS et ainsi la mise en place d'un dispositif communal, sa réflexion doit se porter sur 3 axes :

- Est-ce-que je dois diffuser l'information ?
- Faut-il mettre en place des agents communaux sur le terrain ?
- Y-a-t-il la nécessité d'avoir un soutien logistique ?

Fiche d'Action N°2 (PCC) : Cellule Secrétariat / Communication

RESPONSABLE

Mme GIORGI Alexia– Tél : 06.16.07.62.56
Mme Carlotti Marie Thérèse

RÔLE

- Chargé de la synthèse et du regroupement de toutes les informations.
- Appui pour répondre aux besoins du PCC.
- Réception, transmission et diffusion d'information en interne au sein du PCC et en externe (grand public notamment).

DÉTAIL DES MISSIONS PRINCIPALES

- Appel des membres du PCC pour intégrer le PCC.
- Organisation de la salle du PCC.
- Accueil téléphonique du PCC.
- Tenue de la main courante victimes. Cf. annexe.
- Tenue de la main courante interventions. Cf. annexe.
- Rédaction et transmission des documents émanant du PCC.
- Appui aux autres cellules du PCC.
- Réception et diffusion des informations en interne et en externe.
- Tenue du calendrier des évènements du PCC.
- Gestion de la logistique du PCC (approvisionnement en matériel, papeterie etc.).
- Diffuser l'alerte à la population ou aide à la diffusion.
- Assurer la communication avec la population, rédaction des communiqués de presse et relation avec les médias sous la responsabilité du maire et en lien avec lui.

Liste du matériel indispensable à la cellule :

- Lignes téléphoniques fixes
- Téléphones mobiles
- Accès Internet
- Ordinateur
- Imprimante
- Scanner
- Photocopieur
- Radio (Portatifs)
- Fournitures de bureau
- Documents utiles (Cartographies, plans…)

Fiche d'Action N°3 (PCC) : Cellule Terrain

RESPONSABLE	
M. MARTELLI Antoine **Tél : 06.19.34.18.29**	**Adjoint : MARINGONI Alexandre** **Tel : 06.40.17.33.78**

RÔLE

- Assurer les missions d'évaluation de la situation sur le terrain et de sécurisation des zones.
- Assurer la coordination entre les décisions d'actions de sauvegarde prises au PCC et les missions de secours réalisées sur le terrain par les services de secours.
- Assure au mieux les missions de secours à exécuter sur le terrain, en cas d'absence des services de secours.

DÉTAIL DES MISSIONS PRINCIPALES

- Suivi et surveillance de la situation sur le terrain.
- Évaluation des besoins sur place (évacuation, moyens particuliers humains ou matériels).
- Remontée d'informations vers le PCC sur la situation.
- Sécurisation des zones à risque (mise en place de périmètres de sécurité, panneaux indicateurs etc.).

Fiche d'Action N°4 (PCC) : Cellule Logistique

RESPONSABLE

Melle GIOVANNI Muriel – Tel : 06.13.61.12.01
M TEUMA Gilles -Tel : 06.03.66.22.49

RÔLE

- Gestion des moyens humains et matériels, publics ou privés.
- Assurer le ravitaillement des personnes sinistrées, des acteurs communaux et des acteurs externes intervenant dans la crise.
- Mise en œuvre des solutions d'hébergement des personnes sinistrées et/ou évacuées.
- Rassemble le matériel communal et/ou se procure le matériel nécessaire à la réalisation des tâches.

DÉTAIL DES MISSIONS PRINCIPALES

- Gestion, le cas échéant, des modalités d'utilisation du ou des système(s) d'alerte de la population.
- Mise à disposition des autorités et autres personnes intéressées (bénévoles par exemple), des moyens matériels et humains, publics ou privés recensés par la commune.
- Gestion des modalités d'utilisation de ces moyens.
- Gestion des transports (notamment transport collectif des personnes évacuées).
- Organisation des moyens de ravitaillement (notamment transport des marchandises, portage et préparation de repas).
- Gestion des rassemblements de personnes à évacuer (information des personnes concernées pour qu'elles puissent se préparer à leur départ, regroupement des personnes à des points de rassemblement prédéterminés).
- Mise à disposition et gestion des moyens d'hébergement, de ravitaillement...

Fiche d'Action n°1 : Risque Inondation

Description de l'aléa / Secteur concerné

Description :
Ce risque d'origine naturel, est l'un des plus présents sur la commune (partie marine) dû à la présence de quatre affluents principaux étant connu pour avoir dans le passé eux des épisodes de débordements.
Secteur :
Le secteur en plaine le long de l'Abbatescu est concerné. Des débordements de ce fleuve peuvent amener à une coupure de la RT10 qui constitue un axe routier très important et fréquenté en Corse.

Moyen d'Alerte / Moyens de secours

Seuil d'alerte :
Bulletin régional d'alerte météo
Pompiers
Témoins

Moyens de secours :
Alerter les pompiers (18 – 112)

Moyens d'alerte : Possibilité d'utiliser le mégaphone pour prévenir la population (voiture avec diffusion d'un message)
Informations météo :
Suivi de l'évolution sur www.france.meteofrance.fr / http://vigilance.meteofrance.com).
Information météo par les services de secours (CODIS)
Prise en compte des alertes envoyées par la préfecture.

Action Communale

- Avertir le maire et le tenir informé de l'évolution de la situation
- Informer la population (téléphone, Twitter, Facebook, radio locale) et retransmettre les règles de sécurité.
- Demander aux habitants de surélever les meubles et objets et de calfeutrer les endroits ou l'eau peut s'infiltrer.
- Envoyer un agent ou un élu vérifier la hauteur des lits des cours d'eau régulièrement pour anticiper un éventuel débordement.
- Mettre en place un périmètre de sécurité (barrières, voies interdites) et prendre les arrêtés de déviation de la circulation correspondants.
- Assister les services de secours pour l'identification et la présence ou non des habitants.
- En cas d'évacuation décidée et mise en œuvre par les secours, regrouper les habitants dans des points de rassemblement et les acheminer vers les lieux d'hébergement.
- Ouvrir et préparer les lieux d'hébergements
- Héberger et ravitailler les habitants évacués
- Recenser la population évacuée
- Regrouper les informations venant du terrain et transmettre un bilan au PC
- Transmettre régulièrement un bilan de la situation au préfet

Dès que le préfet devient directeur des opérations de secours, la commune se met à disposition les différents services pour leur apporter leur aide.

Prise en compte des prévisions météorologiques

Les bulletins météos vont déterminer le niveau du PCS qui sera choisit. En effet si la commune est placée en risque 3 (couleur orange) le PCS de niveau 1 sera enclenché.
Si la commune est placée en risque 4 (couleur rouge) par les services météorologiques, le PCS de niveau 2 sera déclenché

Niveau décidé par le PC

-Si le PCS est enclenché au **niveau 1**, on publie le message d'alerte de niveau 1 par le twitter de la commune, **demander la communication de l'alerte par la radio, agents communaux avec le véhicule et le mégaphone** et alerter les services de secours (18-112) si besoin.

- Si le PCS est enclenché au **niveau 2**, c'est qu'on va procéder à une **éventuelle évacuation**, on passe alors aux consignes d'évacuations.

Mode et message d'alerte

Message d'alerte :
- Uniquement sur ordre des sapeurs-pompiers
- Passage d'un agent municipal ou d'un « alerteur » à chaque adresse (Relevé des personnes informées).
- Point de rendez-vous puis prise en charge pour une mise à l'abri soit à la Mairie du village soit la Mairie annexe.

Message d'alerte « Mise en sécurité » :
- Si l'évacuation n'est pas possible
- Appel de chaque habitant (téléphonique)
- Message depuis la voiture sonorisée des services techniques hors zone à risque.
- Message : «De forte pluies sont prévues sur la commune, merci de prendre en compte les consignes inscrites dans le DICRIM»

Mesures de prévention

- Entretenir les lits des affluents (rivières et sources)
- Mise en place d'une surveillance du niveau des rivières

En fin de crise

- Remise en l'état des infrastructures : voirie, réseaux, ... - Relogement sur longue durée des sinistrés - Soutien moral et psychologique : information, orientation - Soutien administratif et financier : aide financière, aide à la déclaration aux assurances... - Aide au redémarrage de l'activité économique

Fiche d'Action N°2 : Risque Feux de Forêt

Description de l'aléa / Secteur concerné

Description :
Naturel ou anthropique, ce risque est un des plus présents sur la commune dû à la présence d'une végétation important sur le secteur.
Secteur :
Toute la commune est concernée plus ou moins par ce risque. Un incendie pourrait facilement se propager depuis la route montant aux lieux-dits Ornasu et Ania. De plus, la forte fréquentation de la RT10 en été avec un tourisme important implique aussi un risque de départ de feu en bord de route.

Moyen d'Alerte / Moyens de secours

Seuil d'alerte :
- En plaine : Zonage établi à 3 maisons menacées
- En forêt : Zonage établi à une surface de 5000m^2

Moyens d'alerte :
Témoins
Force de l'ordre
Autorités municipales

Moyens de secours :
Alerter les pompiers (18 – 112)

Action Communale

- Informer la population, rassurer les personnes se trouvant sur les lieux « touristiques » :
Rivière : Confiner dans la rivière, éviter qu'ils ne prennent les voitures
- Mettre en place un périmètre de sécurité à la demande du COS (barrières, voies interdites,….) et prendre les arrêtés de déviation de la circulation correspondants (quand compétence communale, ou faire demande aux services compétents).
- Assister les services de secours pour l'identification et la présence ou non des habitants.
- En cas d'évacuation décidée (sur proposition du COS uniquement) et mise en œuvre par les secours, regrouper les habitants dans des points de rassemblement et les acheminer vers les lieux d'hébergement.
- Héberger et ravitailler les habitants évacués.

Mode et message d'alerte
Message d'alerte : - Uniquement sur ordre des pompiers (COS) - Passage d'un agent municipal ou d'un « alerteur » à chaque adresse (Relevé des personnes informées). Donner la consigne suivante aux habitants (après avoir fait le tour de la maison et vérifié rapidement le danger imminent) : « Rentrez chez vous, fermez toutes les portes et fenêtres, disposez les linges humides sous chaque ouverture, ne prenez pas la voiture et attendez de plus amples informations ». - Point de rendez-vous puis prise en charge pour une mise à l'abri soit à la Mairie du village soit la Mairie annexe (uniquement à la demande du COS). ***Message d'alerte « Mise en sécurité » :*** - Si l'évacuation n'est pas possible - Appel de chaque habitant (téléphonique) - Message depuis la voiture sonorisée des services techniques hors zone à risque - Message : « Risque feux de forêts, restez chez vous, signalés votre présence par un chiffon rouge aux fenêtres. Fermez les volets et attendez les secours. »

Mesures de prévention
- Entretien et contrôle périodique des poteaux d'incendie selon réglementation. - Information auprès de la mairie des poteaux hors service

Fiche d'Action N°3 : Risque Neige

Description de l'aléa / Secteur concerné

Description :
Ce risque est présent pendant la période hivernale et se manifeste par des chutes de neige parfois abondantes empêchant la circulation sur la D845.
Secteur :
Les secteurs Ornasu et Ania sont concernés. Ceux-ci étant respectivement à 450m et 480m d'altitude, ils sont forcément plus exposés qu'en plaine avec le secteur d'Acqua Acitosa.

Moyen d'Alerte / Moyens de secours

Seuil d'alerte :
Bulletin régional d'alerte météo
Pompiers
Témoin

Moyens de secours :
Alerter les pompiers (18 – 112)

Moyens d'alerte :
- Agents communaux (habitants du village) préviennent les habitants.
- L'alerte à la population concernant le risque de neige / verglas sera effectuée dès lors que les voies d'accès à la commune sont enneigées et à partir du moment où l'utilisation de matériels spécifique devient nécessaire.

Informations météo :
Suivi de l'évolution sur www.france.meteofrance.fr

Action Communale

En cas de coupure des voies de circulation :
- Organiser le ravitaillement de la population et réceptionner les appels des villageois pour leur fournir les consignes de sécurité, répondre à leurs demandes éventuelles.
- S'assurer de l'accessibilité des secours (dans la mesure du possible).
- En cas de dommage ou de panne prolongée d'électricité : ouverture du gîte à coté de la mairie pour l'accueil des personnes sinistrées et mise à disposition d'un lieu chauffé.

➔ Voies toujours praticables :
- Diffusion du message d'alerte.
- La principale voie à déneiger et celle qui permet d'accéder au village (en charge du conseil général), la mairie procèdera au déneigement soit manuel, soit mécanique des voies secondaires (rues communales, accès privés).
- Alerter et informer les gestionnaires de réseaux (EDF, ORANGE) d'un risque potentiel de coupure.

Plan déneigement

Moyens mis a disposition par l'intercommunalité : Tracteurs, tractopelle,
Moyens mis à disposition par la commune ; 4*4, camion, une VL

➔ La commune dispose de moyens louable à des entreprises privées et de l'aide publique du Conseil Général de la Haute-Corse :

- Appeler Edmond CARBONI, responsable DDE pour le déneigement de la commune
- Appeler François PANZANI (chauffeur Eric BOURDAREL) responsable à la communauté de commune, pour pouvoir éventuellement emprunter le tractopelle.
- Appeler l'entreprise PAOLACCI pour louer du matériel qui pourra servir au déneigement des accès secondaires.
- En dernier recours, prévenir le Sapeur-Forestier Nicolas ANDREANI pour obtenir des engins lourd.

Numéros Utiles

DDE : Edmond CARBONI	06 73 18 24 20
François PANZANI Eric BOURDAREL	04 95 48 26 99 ou 06 21 56 81 85 06 10 83 38 02
Entreprise PAOLACCI	04 95 56 06 03 ou 04 95 47 05 56 06 13 45 20 35 (Patron)
EDF Ghisonaccia	09 72 67 50 20
France Télécom (orange) Ghisonaccia	08 00 08 30 83

Mode et message d'alerte

En cas d'évènement neigeux, le message à relayer est le suivant :
- Eviter de vous déplacer
- Ne vous calfeutrez pas pour éviter les intoxications au monoxyde de carbone
- Signalez vos besoins à la mairie ou à l'un de vos proches.
- N'encombrez pas les lignes téléphoniques
- Ecouter les informations à la radio.

Mesures de prévention

- Détenir un sac de sel et des pelles de déneigement.

Fiche d'Action N°4 : Risque Tempête

Description de l'aléa / Secteur concerné

Description :

Ce risque est exceptionnel mais concerne toutes les communes de France. On parle de tempête quand la vitesse du vent atteint les 89 km/h, soit un degré 10 sur l'échelle de Beaufort (classification des vents sur une échelle de douze degrés, en prenant en compte leur impact environnemental). Les dangers peuvent évoluer et manifester des conséquences graves sur les personnes mais aussi sur les biens, et ils peuvent être multiples : Vent, éboulements, projections, chute d'arbres, de tuiles, froid, humidité.

Secteur :

Toute la commune est concerné, que ce soit le secteur village, Ania ou Acqua Acitosa.

Moyen d'Alerte / Moyens de secours

Informations météo :

Suivre les différentes situations (avis de fortes pluies, pluies intenses et persistantes, crues torrentielle)

Suivre les alertes météo (suivi de l'évolution sur http://vigilance.meteofrance.com).

Réceptionner l'alerte du Préfet

Seuil d'alerte

SI LE VENT ATTEINT LE DEGRE 10 SUR L'ECHELLE DE BEAUFORT OU EN CAS D'AVIS DE TEMPETE TRES VIOLENT (VENT VIOLENT DE NIVEAU 4), ET QU'ON LE CONSIDERE ALORS COMME UNE TEMPETE, ON ENCLENCHE LE PCS AU NIVEAU 1, SI UNE EVACUATION EST JUGEE NECESSAIRE, ON PASSE ALORS AU NIVEAU 2.

Moyens d'alerte et de secours:

- Si le PCS est enclenché au niveau 1, on publie le message d'alerte de niveau 1 par le twitter de la commune, et demander la communication de l'alerte par la radio et alerter les services de secours (18-112) si besoin.
- Si le PCS est enclenché au niveau 2, c'est qu'on va procéder à une évacuation, on passe alors aux consignes d'évacuations.

Actions

- Regrouper toutes les informations venant du terrain
- Alerter la population (par **X**, Facebook, Instagram et par la **Radio régionale** et autres moyens de communication comme le téléphone voir le bouche à oreille**)**
- Répercuter l'alerte auprès des Etablissements Recevant du Public (ERP)
- Surveiller les cours d'eaux sensibles
- Surveiller plus particulièrement les zones de chantier, les panneaux publicitaires, les tôles ondulées, les câbles électriques, chute d'arbre, poteaux, etc ..
- Mettre en sécurité les personnes les plus exposées
- Evacuer et héberger les zones les plus à risques
- Fermer les sentiers de randonnées
- Fournir des appuis logistiques aux services de secours

- Ouverture des centres d'hébergement - Informer régulièrement la population de l'évolution de la situation
- Assurer une mission de soutien morale et psychologique

Consignes d'évacuation

- Décider des zones à évacuer
- Identifier les zones à évacuer et celle pouvant servir de lieu d'accueil et d'hébergement
- Ouvrir les lieux d'hébergement
- Recenser la population évacuée
- Recenser le nombre de victimes et de disparus
- Acheminer le matériel nécessaire pour assurer l'hébergement des personnes évacuées
- Assurer le ravitaillement alimentaire des personnes sinistrées
- Informer régulièrement le PC de l'évolution de la situation
- Noter l'heure de la prise décision de l'évacuation déclenchée
- Informer la préfecture que l'évacuation a été déclenchée
- Regrouper toutes les informations concernant les personnes évacuées et leur centre d'hébergement
- Noter l'heure d'achèvement de l'évacuation ainsi que les zones mises en sécurité
- Se maintenir en contact avec le commandant des opérations de secours (COS).

Mode et message d'alerte

Mode d'alerte :
- Par Internet
- Par la Radio régionale
- Par d'autres médias type chaînes de télévision, téléphone si besoin

Message d'alerte de niveau 1 :
- Restez chez vous et évitez de vous déplacer
- Ne vous calfeutrez pas pour éviter les intoxications au monoxyde de carbone
- Prendre contact avec vos proches et vos voisins.
- N'encombrez pas les lignes téléphoniques
- Ecouter les informations à la radio et la TV
- Si vous disposez d'un poste informatique connectez vous sur le site de la commune ou son compte twitter

En cas d'obligation de déplacement :
-Limitez-vous au strict nécessaire en évitant les secteurs forestiers
-Signalez votre itinéraire et l'heure de votre départ à vos proches
-Protéger les objets sensibles aux effets du vent
-Ne pas intervenir sur les toitures ou sur des câbles électriques qui auraient pu chuter sur le sol
-Prévoyez une réserve d'eau potable et des moyens d'éclairage de secours
-Si vous êtes riverain d'un estuaire, prenez vos précautions face à la montée des eaux et de possibles inondations
-Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion

Appeler le Préfet

En cas d'événement trop important et dépasse le cadre de la commune, le maire peut demander l'intervention du préfet.
<u>En fin de crise</u>
- Remise en l'état des infrastructures : voirie, réseaux, écoles, ... - Relogement sur longue durée des sinistrés - Soutien moral et psychologique : information, orientation - Soutien administratif et financier : aide financière, aide à la déclaration aux assurances, aide à l'obtention de papiers perçu dans l'événement - Aide au redémarrage de l'activité économique

Fiche d'Action N°5 : Risque Canicule

Description de l'aléa / Secteur concerné

Description :
Ce risque est présent pendant la période estivale, lorsque la différence de température entre le jour et la nuit est trop faible pour pouvoir rafraichir le corps humain (risque de déshydration…).
Secteur :
Toute la commune est concernée.

Moyens d'Alerte / Moyens de secours

SEUIL D'ALERTE : PASSAGE AU **NIVEAU 3** DU PLAN NATIONAL CANICULE, REPONDANT AU PASSAGE A L'ALERTE **ORANGE** SUR LA CARTE DE VIGILANCE METEOROLOGIQUE (**METEO FRANCE**), DECLENCHE A L'INITIATIVE DU PREFET DE DEPARTEMENT

Moyens d'alerte et de secours :
Lorsque le **Niveau 3** est atteint, **Téléphoner aux personnes sensibles** répertoriées sur la liste des personnes sensibles, **Publier l'alerte** via le compte Facebook de la commune, **Demander la communication** de l'alerte via **la Radio**, et **Alerter les pompiers** (18 – 112) en cas de besoin.

Action Communale

- Informer la population sensible par **Téléphone**, par **internet** et par la **Radio régionale**
- Prendre des nouvelles des personnes sensibles par **Téléphone** ou **in Situ**
- Rendre visite aux personnes sensibles en cas de besoins.
- Prévenir les secours (pompiers…) en cas de besoins

Mode et message d'alerte

Mode d'alerte :
- Par Téléphone
- Par Internet
- Par la Radio régionale
- Passage d'un agent municipal ou d'un « alerteur » à chaque adresse (Relevé des personnes informées).

Message d'alerte :
- Se rafraîchir, se mouiller le corps plusieurs fois par jour
- Boire fréquemment et abondamment même sans soif
- Eviter de sortir surtout aux heures les plus chaudes
- Garder son téléphone près de soi
- Pour plus d'informations sur la conduite à tenir, téléphoner au 0 800 06 66 66 (numéro gratuit).

Fiche d'Action N°6 : Risque TMD

Description de l'aléa / Secteur concerné

Description : Le risque de Transport de Matière Dangereuses est lié à un accident se produisant lors du transport par voie routière de matières dangereuses et pouvant entrainer des conséquences graves pour la population et/ou l'environnement en fonction du type de produits transportés :

-Une explosion ou un incendie

-Une émanation de produits toxiques sous forme liquide ou gazeuse (dispersion atmosphérique)

-Une pollution de sol/sous-sol

Secteur : La commune de Serra-di-Fiumorbo est concernée par un risque de Transport de Matières Dangereuses sur le tronçon de la RT10 qui la traverse, étant un axe majeur reliant Bastia à Porto Vecchio, implique une forte fréquentation de cet axe par les véhicules TMD

Moyen d'Alerte / Moyens de secours

Seuil d'alerte

- LE PCS DOIT ETRE DECLENCHE POUR TOUT INCIDENT IMPLIQUANT DU TMD.

Moyens d'alerte et de secours :

- Demander la communication de l'alerte via la Radio
- Alerter les services de secours (18 – 112) en cas de besoin (témoins)
- Publier l'alerte via les différents moyens de communication de la commune (Site internet, réseaux sociaux…)

Consignes

Si on est témoin d'un TMD :

-Protéger : Pour éviter un « sur-accident », baliser les lieux du sinistre avec une signalisation appropriée et faire éloigner les personnes à proximité en organisant un périmètre de sécurité. Ne pas fumer.

-Donner l'alerte aux sapeurs pompiers (18-112) et à la police ou à la gendarmerie (17 ou 112) si ils ne sont pas prévenus.

En cas d'une fuite de produit :

-Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit (en cas de contact, rincer la partie exposée)

-Quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique.

-Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner

Après l'accident :

-Si vous vous êtes mis à l'abri, aérer le local à la fin de l'alerte diffusée par la radio.

Dans tous les cas, se conformer aux consignes de sécurité diffusées par les services de secours.

Actions
-Avertir le maire et le tenir informé de l'évolution de la situation -Déclencher le PCS - Relayer l'alerte auprès de la population (règles de sécurité) - Définir le périmètre de sécurité de 500m à mettre en place autour de la zone dangereuse - Rappeler les consignes de sécurité aux habitants sur l'ensemble de la commune - Mettre en place une information de la population par standard téléphonique - S'informer auprès des services de secours de la nécessité ou non de réaliser une évacuation suite à quoi il faut avertir les gens qui vont être évacués - Déterminer les lieux d'hébergements transitoires - Ouvrir les lieux d'hébergements - Recenser la population évacuée - Assurer le ravitaillement alimentaire des personnes sinistrées - Regrouper les informations venant du terrain et transmettre un bilan au PC - Transmettre régulièrement un bilan de la situation au préfet ***Dès que le SDIS et/ou le préfet devient directeur des opérations de secours, la commune se met à disposition les différents services pour leur apporter leur aide.***

Mode et message d'alerte
Mode d'alerte : -Par téléphone -Par la radio régionale -Par Internet (Site de la mairie, réseaux sociaux) ***Message d'alerte :*** - Précisez le lieu exact (commune, nom de la route, borne kilométrique) - Précisez le moyen de transport (poids lourds, canalisation, etc..) - Précisez la présence de victimes - Précisez la nature du sinistre (incendie, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc.. - Précisez si possible, la nature du produit par son code danger et son numéro

Mesures de prévention

- Savoir identifier un convoi de matières dangereuses par les panneaux et pictogrammes apposés sur les unités de transport permettant d'identifier le ou les risques générés par le ou les matières transportées.

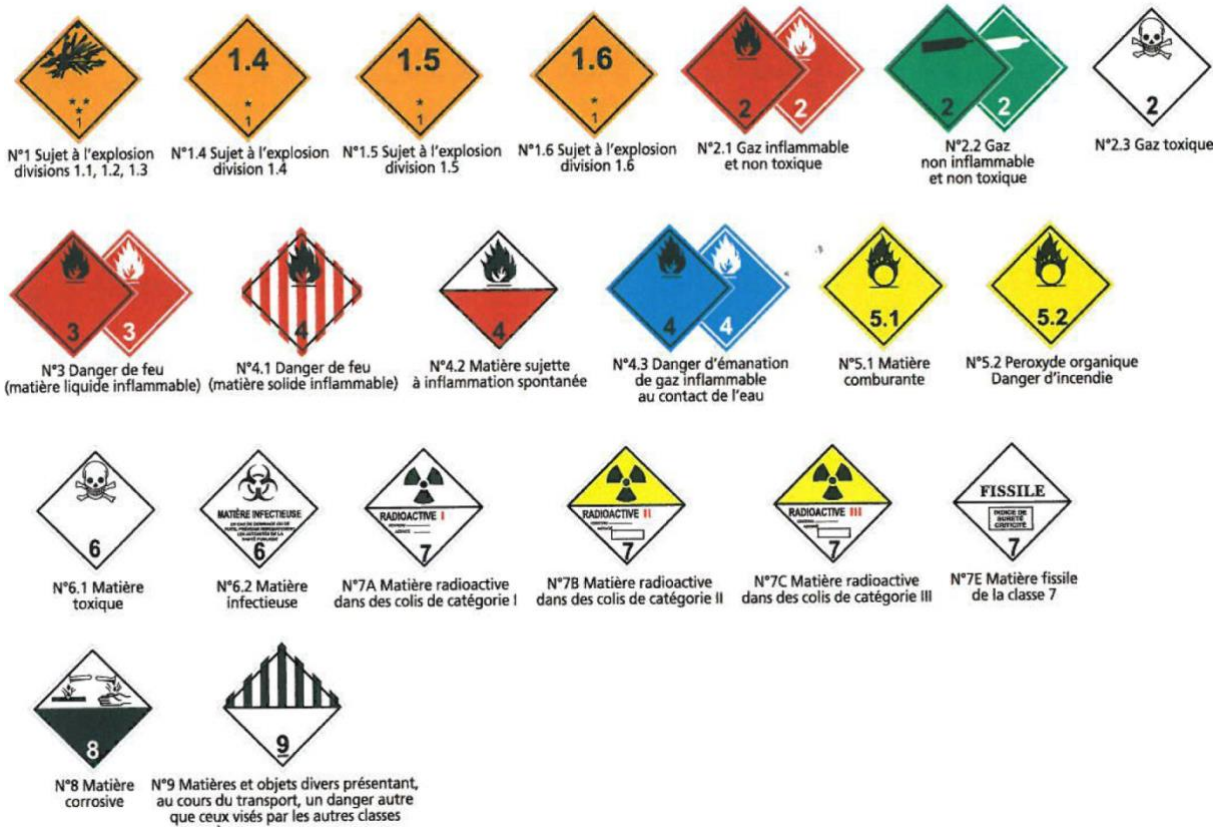

ANNEXES OPÉRATIONNELLES

ANNEXE N° 1 : Points de rassemblement de la population

ANNEXE N° 2 : Annuaires

- **Numéros d'urgence**

Service d'urgence	Téléphone
Sapeurs-Pompiers	18 ou 112
SAMU	15 ou 112
Police/Gendarmerie	17
SOS Médecin	
Sans-abri	115
Centre antipoison de Marseille	04 91 75 25 25
Association de Sécurité Civile	04 95 46 17 51
Numéro d'astreinte de la commune	

- **Annuaire des collectivités locales, des services de l'État et des grands opérateurs**

*** Service de l'État**

Service de l'Etat	Téléphone
Préfecture de la Haute-Corse	04 95 24 50 00
Direction Départementale des Territoires et des Mers	04 95 32 97 97
Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations	04 95 50 39 40
l'Agence Régionale de Santé	04 95 32 83 67
DREAL	04 95 51 79 70

*** Collectivités locales**

Collectivité	Téléphone
Collectivité Territoriale de Corse	04 95 51 64 64
Conseil Général de la Haute-Corse	04 95 55 55 55
Communauté de communes Fium'orbu Castellu	04 95 56 10 10
Mairie de Prunelli-di-Fiumorbo	04 95 56 51 10
Mairie de Travo/Ventiseri	04 95 39 68 17

* Grands opérateurs

Opérateurs	Téléphone
ERDF/GRDF	04 95 55 77 00 / 04 95 55 77 35 / 09 69 32 15 15
Service des eaux	04 95 30 93 93

• Annuaire des professionnels de santé

* Hôpitaux et cliniques

NOM	Adresse	Téléphone	Télécopie
Hopital de Bastia	BP 680 20604 Bastia	04 95 59 11 11	04 95 59 12 92
Hopital Corte	20250 Corte	04 95 47 65 61	04 95 47 64 88

* Médecins généralistes et spécialistes

Prénom - NOM	Adresse	Téléphone	Télécopie
BOUILLENNE J-Pierre	Rte de la Plaine, 20243 Prunelli-di-Fiumorbo	04 95 56 13 78	
LARDEAUX Alain	18 Lot Simonpoli 20240 Travo	04 95 57 84 70	
BENEDETTI François	Rte de la Plaine, 20243 Prunelli-di-Fiumorbo	04 95 56 06 38	

* Infirmiers

NOM	Adresse	Téléphone	Télécopie
MARINGONI Agnès	LDit Acqua Acitosa, 20243 Serra-di-Fiumorbo	06 85 94 72 78	
CHIARI Nadine	Imm Les Oliviers, 20240 Ventiseri	06 75 82 90 40	

* Pharmacies

Prénom - NOM	Adresse	Téléphone	Télécopie
Pharmacie Taddei	740 Rte de la Plaine, 20243 Prunelli	04 95 56 08 31	
Pharmacie Santoni	800A av du 9 Septembre, 20240 Ghisonaccia	04 95 56 00 01	

* Ambulance

Prénom - NOM	Adresse	Téléphone	Télécopie
Ambulances Costa Serena	20243 Prunelli	04 95 56 31 89	

*** Laboratoire d'analyse médicale**

Prénom - NOM	Adresse	Téléphone	Télécopie
Alluin Bertozzi Prat Perrot	935 Avenue du 9 Septembre 20240 Ghisonaccia	04 95 56 04 91	

ANNEXE N° 3 : Moyens d'hébergement et d'accueil

LIEU	BÂTIMENT	CAPACITE	DETAILS
Ania	Mairie annexe : Salle des fêtes	20/25	Cheminée, chauffage, toilettes
Ornasu	Salle des fêtes	25/30	Cheminée, toilettes, cuisine
Acquaacitosa	Mairie annexe : Salle des fêtes	40/50	Climatisation, toilettes
Ornasu	Gîte Ornasu	12	lits, toilettes, douche, cuisine

ANNEXE N° 5 : Moyens matériels communaux

DÉSIGNATION	Quantité
Petit matériel (balai, seau, brouette, tronçonneuses etc.)	
Véhicule	Dacia

ANNEXE N° 6 : Moyens matériels privés / publics

NOM	Adresse	Téléphone	Equipement(s)
DDTM (Edmond CARBONI)	Solaro	06 73 18 24 20	Equipements déneigement
Entreprise PAOLACCI	Ghisonaccia	04 95 56 06 03 / 04 95 47 05 56 / 06 13 45 20 35 (Patron)	Equipements déneigement
Sapeur – Forestier	Acqua Acitosa	06 30 18 62 88	
COM COM	Communauté de communes	06 10 83 38 02	Prêt de tractopelle, camion empirol